DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Livret statistique de la sinistralité AT-MP 2019 du CTN D

Services, commerces, industries de l'alimentation

[En cours de rédaction] ☐
Version pour validation technique : [Document de travail] ☐
En cours d'examen pour validation technique : [En cours de validation] ☐
Validé techniquement : [Validé] ☑
Version de référence pour publication : [En vigueur] ☐

Signature numérique de CAcert WoT User
DN : cn=CAcert WoT User, email=pascal.jacquetin@assurance-maladie.fr
Date : 2020.09.14 17:25:26 +02'00'

2020-185 ∞ septembre 2020

Caisse nationale de l'assurance maladie
Direction des Risques Professionnels - Mission Statistiques - PJ / SD

1 PRESENTATION DU LIVRET 3
1.1 Champs d'activités couverts par les statistiques AT/MP 3
1.1.1 Périmètre général 3
1.1.2 Disparition des sections bureaux et création du taux fonctions supports de nature adminis-trative (FSNA) 3
1.2 Dénombrement des sinistres 4
1.3 Dénombrement des effectifs 5
1.4 Définitions des indicateurs 5
1.5 Nomenclatures 5
1.6 Source des données 6
2 RISQUE ACCIDENT DU TRAVAIL 7
2.1 Généralités 7
2.2 Sinistralité sectorielle 9
2.3 Risques en cause dans les accidents du travail 16
2.4 Sinistralité régionale 39
3 RISQUE ACCIDENTS DE TRAJET 43
3.1 Généralités 43
3.2 Causes des accidents de trajet 45
3.3 Sinistralité régionale 49
4 RISQUE MALADIE PROFESSIONNELLE 50
4.1 Généralités 50
4.2 Statistiques par type de pathologies professionnelles 52
4.2.1 Résultats par grandes familles de MP 52
4.2.2 Focus TMS 53
4.2.3 Focus sur les pathologies liées aux lésions eczématiformes de mécanisme allergique 54
4.2.4 Focus sur les pathologies liées aux Rhinites et asthmes professionnels 55
4.2.5 Focus sur les maladies professionnelles hors tableau MP 57
4.3 Sinistralité sectorielle 60
5 INDEX DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES 71
6 ANNEXES 72
6.1 Annexe 1 : Fiche de sinistralité accident du travail 2019 du CTN D 72
6.2 Annexe 2 : Synthèse annuelle 2019 sur la sinistralité du CTN D 73
6.3 Annexe 2 : Focus sur les troubles musculo-squelettiques 2019 du CTN D 74

1 PRESENTATION DU LIVRET

Ce dossier offre une synthèse descriptive des principales informations disponibles sur la sinistralité AT-MP (accidents du travail et maladies professionnelles) du régime général de la sécurité sociale sur le périmètre du **Rapport annuel 2019 de l'Assurance maladie Risques Professionnels : éléments statistiques et financiers.** Pour ce qui concerne les principales données sectorielles des différents CTN, on se reportera à la partie « sinistralité » du rapport annuel de la Branche AT.MP.

Les sinistres dont il est tenu compte dans les statistiques, sont les sinistres AT-MP — accidents du travail, du trajet ou maladies professionnelles — ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins 24 heures, une incapacité permanente ou/et un décès au sens des articles L411-1, L411-2 et L461-1 du Code de la Sécurité Sociale.

1.1 Champs d'activités couverts par les statistiques AT/MP

1.1.1 Périmètre général

Les statistiques AT-MP couvrent le champ des sinistres du seul régime général ; elles sont généralement présentées à travers les neuf grandes branches d'activités, ou CTN (comités techniques nationaux), tels que définis par l'arrêté du 22 décembre 2000.

A ces principaux secteurs d'activités, viennent s'ajouter cette année les fonctions supports de nature administrative ainsi que d'autres catégories professionnelles particulières, comme par exemple, les personnes occupées exclusivement au service de particuliers, les vendeurs à domicile.

Il est à noter que les statistiques des CTN présentées dans ce document incluent les statistiques des fonctions supports de nature administrative (voir à ce propos le paragraphe suivant 1.1.2.).

Ces statistiques n'incluent pas les sinistres concernant les personnes relevant du régime agricole, du régime social des indépendants ou concernant les fonctionnaires territoriaux ou hospitaliers travaillant plus de 28 heures par semaine, ou les fonctionnaires d'Etat travaillant plus de 24 heures 30 par semaine.

En revanche, elles prennent bien en compte les salariés contractuels employés dans les collectivités territoriales ou hospitalières qui relèveraient du **CTN D**.

1.1.2 Disparition des sections bureaux et création du taux fonctions supports de nature administrative (FSNA)

Le taux bureau permettait à un employeur de bénéficier d'un taux d'accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) réduit pour une partie de ses salariés qu'il déclarait non exposés au risque principal de l'établissement.

Depuis, le 2 mars 2017, le taux bureau a été progressivement remplacé par le taux fonctions supports de nature administrative (FSNA). Ce nouveau dispositif, réservé aux entreprises de moins de 150 salariés, a vocation à être appliqué aux salariés exerçant une fonction administrative sous certaines

conditions. Depuis le 1er janvier 2020 il n'existe plus de sections d'établissement au taux bureau, seules existent maintenant les sections d'établissement au taux fonctions support de nature administrative.

Ainsi, cette année, les salariés des sections à taux fonctions supports de nature administrative ont été intégrés dans chaque CTN. Et pour rendre les comparaisons possibles d'une année sur l'autre, les historiques ont été recalculés en intégrant dans chaque CTN les sections à taux fonctions supports de nature administrative et les sections bureaux qui s'y rapportent.

1.2 Dénombrement des sinistres

Sous la rubrique « sinistre en 1er règlement », la CNAM recense les sinistres AT-MP ayant entraîné l'imputation au compte employeur (ou au compte spécial) d'un 1er règlement :

- d'indemnité journalière, correspondant à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, en sus du jour au cours duquel l'accident est survenu,
- d'indemnité en capital ou d'un capital rente, correspondant à la réparation d'une incapacité permanente (I.P.),
- ou d'un capital décès, consécutif à un sinistre mortel.

Un sinistre AT-MP est donc comptabilisé au sein de la rubrique « sinistre avec 1er règlement » uniquement l'année correspondant à ce 1er règlement[1].

Par ailleurs, les incapacités permanentes, les décès et les journées d'incapacités temporaires font l'objet de dénombrements complémentaires :

- les incapacités permanentes consécutives aux sinistres AT-MP sont recensées au sein de la rubrique « nouvelles incapacités permanentes » l'année du règlement de l'indemnité en capital (pour les taux d'I.P. inférieurs à 10%) ou l'année du règlement d'un capital rente (pour les taux d'I.P. supérieurs ou égaux à 10%) ;
- les décès consécutifs aux sinistres AT-MP sont comptabilisés au sein de la rubrique « décès » l'année du règlement du capital décès. Les cas pris en compte sont uniquement ceux pour lesquels le décès est intervenu avant consolidation, c'est-à-dire avant fixation d'un taux d'incapacité permanente et liquidation d'une rente ;
- les journées d'incapacités temporaires consécutives aux sinistres AT-MP sont dénombrées au sein de la rubrique « journées d'I.T. », quelle que soit l'année de 1er règlement du sinistre, sachant que les jours d'indemnités journalières sont comptabilisées en cohérence avec les règles de réparation, c'est-à-dire en jours calendaires à partir du lendemain de l'accident.

[1] Les sinistres avec 1er règlement sont aussi appelés « sinistres avec arrêt » dans d'autres brochures.

1.3 Dénombrement des effectifs

Ce document présente les résultats statistiques concernant la sinistralité AT-MP de l'année 2019 et compare ces résultats à ceux des années précédentes. Depuis 2018, les effectifs et les heures travaillées sont décomptés à l'aide des déclarations sociales nominatives (DSN) transmises mensuellement par les entreprises à hauteur des temps contractuels.

1.4 Définitions des indicateurs

En ce qui concerne les accidents du travail, les données relatives aux sinistres et aux effectifs permettent de calculer les indicateurs suivants :

- **l'indice de fréquence** des AT est le nombre d'accidents en 1er règlement pour 1 000 salariés ;
- **le taux de fréquence** des AT est le nombre d'accidents en 1er règlement par million d'heures de travail ;
- **le taux de gravité** des incapacités temporaires est le nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1 000 heures de travail ;
- **l'indice de gravité** des incapacités permanentes est le total des taux d'IP par million d'heures de travail, total qui inclut les décès comme incapacités permanentes de 99% ;
- **le taux moyen d'une IP** est la somme des taux d'IP rapporté à la somme des nouvelles IP et décès, avec prise en compte des décès selon les mêmes modalités que pour l'indice de gravité.

Ces définitions qui rapportent des dénombrements liés aux sinistres à la population au travail ne valent strictement que pour les accidents du travail ou les accidents de trajet d'une année donnée. Ils ne peuvent pas s'appliquer en l'état aux maladies d'origine professionnelle prises dans leur ensemble, non seulement parce que certaines maladies sont en nombres statistiquement non significatifs, mais aussi parce que les expositions en cause peuvent être intervenues dans un passé lointain non daté précisément. Une exception pourrait être faite pour les TMS, à la fois parce qu'ils sont nombreux, et parce que leur délai de prise en charge reste limité dans le temps. Mais ceci resterait néanmoins une approximation dans la mesure où une part non négligeable des expositions remonte à l'année précédente.

1.5 Nomenclatures

Certaines des nomenclatures utilisées dans ce livret et dans les autres publications statistiques de la Direction des Risques Professionnels ont changé par rapport aux années précédentes. Elles sont depuis 2013 alignées sur la méthodologie SEAT III d'EUROSTAT qui s'impose aux états membres de l'Union européenne, conformément au règlement UE 349/2011 du 11 avril 2011.

En ce qui concerne les secteurs d'activité, la nomenclature utilisée est la NAF (Nomenclature d'Activités Française) maintenue par l'INSEE. Ainsi, les statistiques n'utilisent plus le code risque attribué par la caisse régionale à la SE (section d'établissement), sauf pour identifier le CTN dont elle

relève. Et dans ce CTN particulier, les effectifs et les sinistres de la SE seront comptabilisés sous le code NAF que l'INSEE a attribué à l'établissement dans lequel est logée la SE.

1.6 Source des données

Les statistiques présentées dans les livrets de sinistralité sont établies à partir des bases de données annuelles nationales :

- issues de SNTRP (système de gestion des comptes employeurs pour la tarification et la prévention),
- mises à jour au 1er semestre de l'année *N* +1 (la base de l'année 2015 ayant été mise à jour au 1er semestre 2016, la base 2016 au 1er semestre 2017, etc.).

En dehors des différents tableaux de positionnement du CTN D par rapport aux autres secteurs, les statistiques du présent livret ne concernent que le CTN D. Ainsi, les résultats par code NAF du chapitre 1 ne reprennent-ils que les éléments correspondants au CTN D et non les éléments correspondants à la totalité du code NAF, tous CTN confondus.

2 RISQUE ACCIDENT DU TRAVAIL

2.1 Généralités

On rappelle que dans tout le livret, les salariés des sections à taux fonctions supports de nature administrative sont dorénavant intégrés dans chaque CTN. Ce qui explique la reprise d'historique dans les tableaux et graphiques qui suivent.

Tableau 1
Indicateurs statistiques liés au risque accident du travail du CTN D pour les années 2015 à 2019 (en italique, taux d'évolution par rapport à l'année précédente)

	2015	2016	2017	2018	2019
AT en 1er règlement	110 398	110 383	111 077	113 693	113 914
	0,9%	0,0%	0,6%	2,4%	0,2%
Salariés	2 395 970	2 422 005	2 548 726	2 586 708	2 644 665
	1,5%	1,1%	non calculé	non calculé	2,2%
Nouvelles IP	5 204	4 974	4 862	4 899	4 900
	-0,3%	-4,4%	-2,3%	0,8%	0,0%
Décès	47	43	37	54	67
	9,3%	-8,5%	-14,0%	45,9%	24,1%
Journées d'IT	6 493 127	6 663 619	6 834 116	7 170 024	7 476 506
	2,8%	2,6%	2,6%	4,9%	4,3%
Indice de fréquence	46,1	45,6	43,6	44,0	43,1
	-0,7%	-1,1%	non calculé	non calculé	-2,0%
AT avec 4 jours d'arret ou plus sur l'année	101 127	100 979	101 871	104 088	104 210
	0,8%	-0,1%	0,9%	2,2%	0,1%

Périmètre actuel des CTN
Remarque : Les indicateurs 2017 à 2019 sont calculés à partir des effectifs issus des déclarations sociales, DADS ou DSN, la DSN se substituant progressivement à la DADS, avec les règles de gestion qui leur sont associées. C'est pour cette raison, que les évolutions du nombre de salariés et de l'indice de fréquence n'ont pas été calculées en 2017 et 2018

Figure 1

Evolution du nombre et de la fréquence des accidents du travail du CTN D sur la période 2009-2019

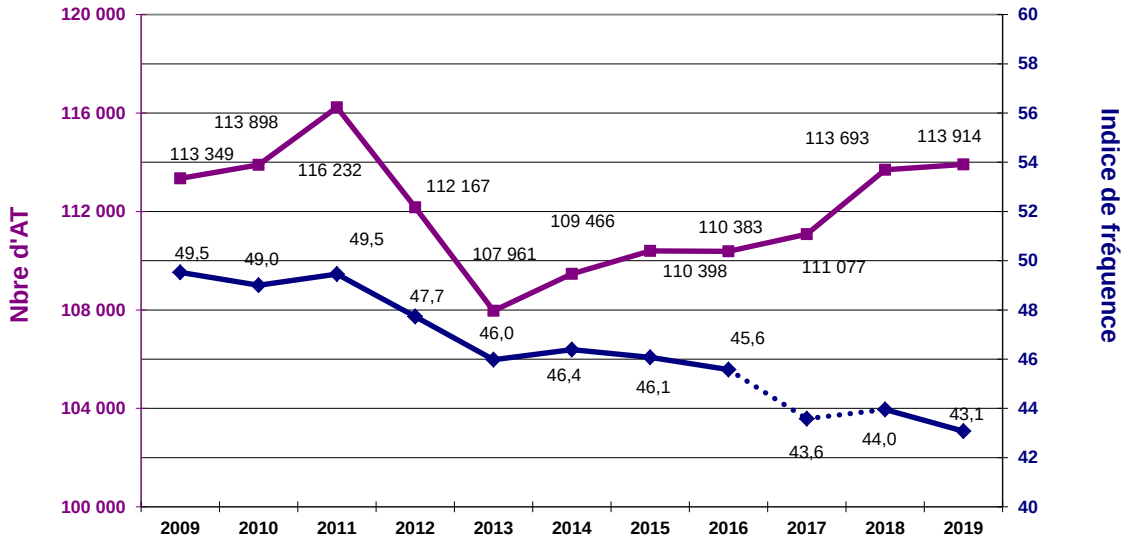

L'historique a été reconstitué jusqu'en 2009 pour correspondre au périmètre actuel des CTN.
Remarque : Les indicateurs 2017 à 2019 sont calculés à partir des effectifs issus des déclarations sociales, DADS ou DSN, la DSN se substituant progressivement à la DADS, avec les règles de gestion qui leur sont associées. C'est pour cette raison, que les évolutions du nombre de salariés et de l'indice de fréquence n'ont pas été calculées en 2017 et 2018

En 2019 le nombre d'accident du travail stagne (+0,2%). On dénombre ainsi presque 114 000 accidents du travail qui ont entraîné le premier versement d'une prestation en espèces en 2019, soit pour un arrêt de travail d'au moins 24h, soit pour une incapacité permanente voire un décès.

Le nombre de journées d'incapacité temporaire augmente en 2019 comme les années précédentes, et plus fortement que le nombre d'accidents du travail (+4,3%). Ce sont plus de 7,4 millions de jours d'arrêt de travail qui ont été indemnisés en 2019, ce qui correspond en première approximation à plus de 31 000 équivalents temps plein.

Après plusieurs années de diminution, les nouvelles incapacités permanentes (IP) augmentent en 2018 de 0,9 % et restent stables en 2019.

Le nombre de décès augmente aussi en 2019 par rapport à 2018, passant de 54 à 67 cas.

2.2 Sinistralité sectorielle

Le Tableau 2 et la Figure 2 à travers le croisement du CTN et du code NAF au niveau 2 (regroupement sur les 2 premiers caractères de la NAF), proposent une maille intermédiaire entre le CTN et ce qui est appelé dans ce document le « code NAF » (qui représente le niveau le plus fin de la nomenclature, c'est-à-dire sur 5 caractères). Cette maille intermédiaire a pour vocation de rendre plus lisible la sinistralité et son évolution dans les grands domaines d'activité du CTN. Elle permet une analyse complémentaire entre une vision de la sinistralité très générale au niveau du CTN et une vision beaucoup plus détaillée, basée sur les codes NAF du CTN.

Le Tableau 2 ci-dessous détaille les effectifs du CTN D et les accidents du travail imputés au CTN D pour les codes NAF de niveau 2 représentant 99% des salariés du CTN.

Tableau 2
Nombre de salariés et nombre d'accidents du travail du CTN D selon les regroupements de niveau 2 des codes NAF présents dans le CTN D

par ordre décroissant du nombre d'accidents du travail en 2019 au sein du CTN D

NAF 2	Libellé NAF 2	Salariés 2018	Salariés 2019	Evolution Salariés 2018 / 2019	Accidents du travail 2018	Accidents du travail 2019	Evolution AT 2018 / 2019	IF 2018	IF 2019	Evolution IF 2018 / 2019
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	723 406	726 513	0,4%	38 445	38 645	0,5%	53,1	53,2	0,1%
56	Restauration	814 545	850 409	4,4%	30 916	30 965	0,2%	38,0	36,4	-4,1%
10	Industries alimentaires	477 762	484 685	1,4%	20 076	19 787	-1,4%	42,0	40,8	-2,8%
55	Hébergement	243 137	248 119	2,0%	8 980	9 176	2,2%	36,9	37,0	0,1%
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	187 753	191 169	1,8%	8 819	8 959	1,6%	47,0	46,9	-0,2%
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	23 127	23 850	3,1%	1 984	1 930	-2,7%	85,8	80,9	-5,7%

NAF 2	Libellé NAF 2	Salariés 2018	Salariés 2019	Evolution Salariés 2018 / 2019	Accidents du travail 2018	Accidents du travail 2019	Evolution AT 2018 / 2019	IF 2018	IF 2019	Evolution IF 2018 / 2019
68	Activités immobilières	18 199	16 808	-7,6%	1 044	913	-12,5 %	57,4	54,3	-5,3%
11	Fabrication de boissons	32 484	34 157	5,2%	882	894	1,4%	27,2	26,2	-3,6%
70	Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	17 709	20 107	13,5%	412	470	14,1 %	23,3	23,4	0,5%
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	11 587	11 779	1,7%	400	393	-1,8%	34,5	33,4	-3,4%
01	Culture et production animale, chasse et services annexes	8 291	8 561	3,3%	313	336	7,3%	37,8	39,2	4,0%
78	Activités liées à l'emploi	4 706	4 555	-3,2%	257	257	0,0%	54,6	56,4	3,3%
94	Activités des organisations associatives	5 057	5 074	0,3%	169	179	5,9%	33,4	35,3	5,6%
49	Transports terrestres et transport par conduites	1 980	1 985	0,3%	141	162	14,9 %	71,2	81,6	14,6%
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs	3 602	3 506	-2,7%	102	115	12,7 %	28,3	32,8	15,8%
88	Action sociale sans hébergement	1 134	1 093	-3,6%	51	53	3,9%	45,0	48,5	7,8%
87	Hébergement médico-social et social	1 097	1 091	-0,5%	40	46	15,0 %	36,5	42,2	15,6%

NAF 2	Libellé NAF 2	Salariés 2018	Salariés 2019	Evolution Salariés 2018 / 2019	Accidents du travail 2018	Accidents du travail 2019	Evolution AT 2018 / 2019	IF 2018	IF 2019	Evolution IF 2018 / 2019
20	Industrie chimique	1 647	1 640	-0,4%	33	39	18,2 %	20,0	23,8	18,7%
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	1 570	1 794	14,3%	41	30	-26,8 %	26,1	16,7	-36,0%
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	179	503	181,0%	4	28	600,0%	22,3	55,7	149,1 %
…,	…,	…,	…,	…,	…,	…,	…,	…,	…,	…,
Total CTN		**2 586 708**	**2 644 665**	**2,2%**	**113 693**	**113 914**	**0,2%**	**44,0**	**43,1**	**-2,0%**

Périmètre actuel des CTN

Dans les deux figures ci-dessous Figure **2**, chaque secteur, ou regroupement de niveau 2 des codes NAF, de plus de 5000 salariés, est repéré par une bulle :

- l'abscisse représente l'indice de fréquence 2019 des accidents du travail du regroupement,
- l'ordonnée, l'évolution entre 2018 et 2019 de l'indice de fréquence,
- la surface de la bulle rendant compte du nombre de salariés en 2019 (à l'exception de la bulle représentant l'ensemble du CTN).

Les secteurs « Entreposage et services auxiliaires des transports », « Activités immobilières », et « Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles » ont en 2019 l'indice de fréquence le plus élevé en 2019 (80,9, respectivement, 54,3, respectivement 53,2). Les deux premiers secteurs ont un indice de fréquence qui diminue en 2019 (-5,7% respectivement -5,3%), contrairement au dernier qui n'évolue pas (0,1%).

Figure 2

Comparaison des regroupements de niveau 2 des codes NAF du CTN D selon leur indice de fréquence et son évolution entre 2018 et 2019 (pour des raisons de lisibilité, le graphique a été scindé en deux)

Entreprise de plus de 100 000 salariés

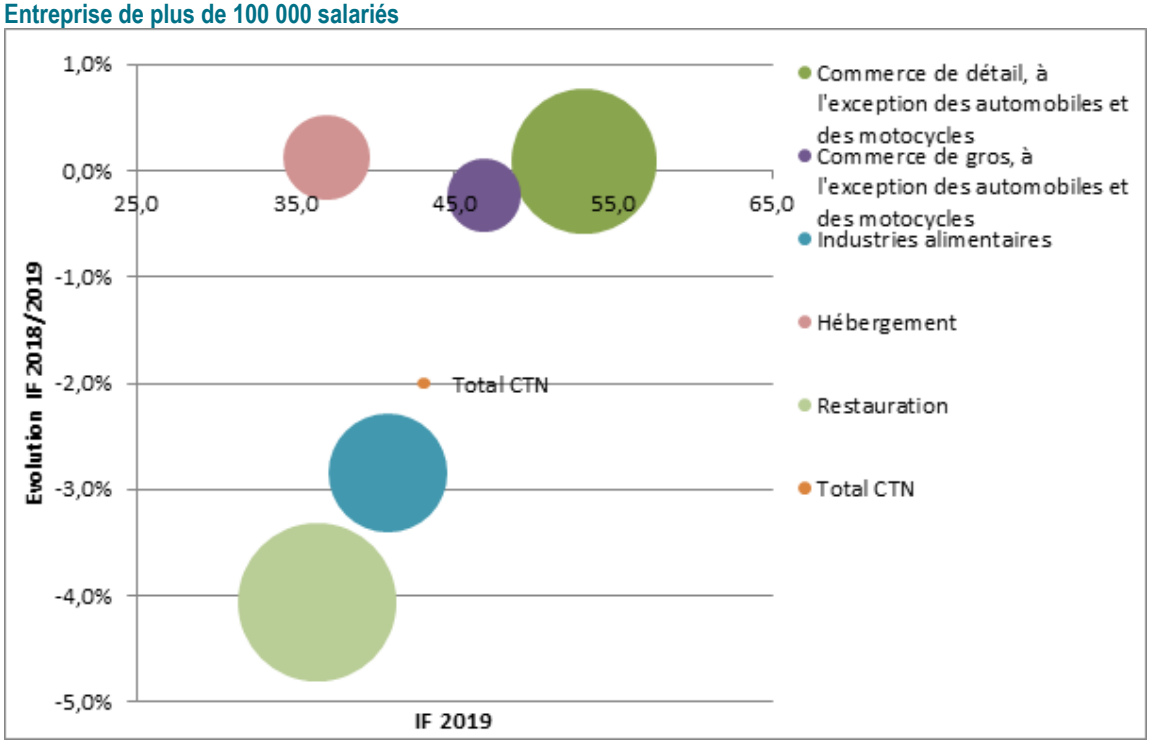

Périmètre actuel des CTN

Entreprise de moins de 100 000 salariés

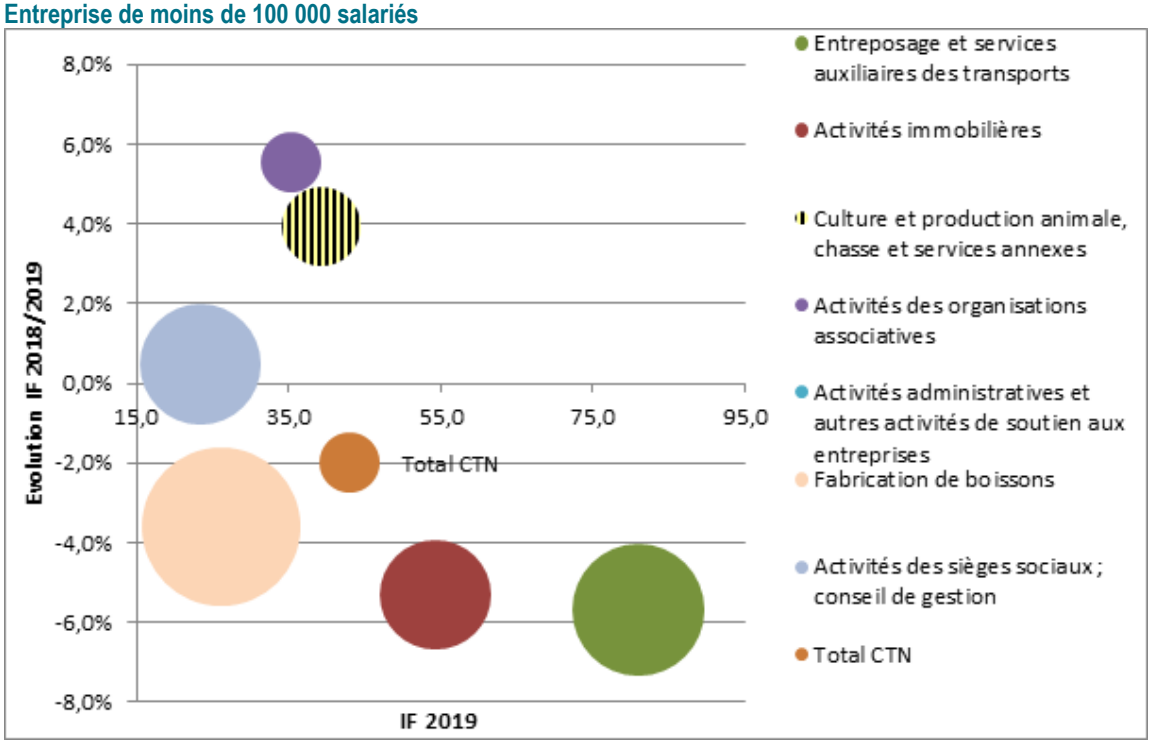

Périmètre actuel des CTN

Il est important de noter, au sein d'un même regroupement (niveau 2 de la NAF), les codes NAF qui le composent (niveau 5 de la NAF) peuvent avoir des indices de fréquence très différents les uns des autres et différents de l'indice de fréquence moyen du regroupement. C'est pourquoi il est aussi intéressant de descendre au niveau le plus fin de la NAF. C'est l'objet du Tableau 3 qui présente les codes NAF du CTN D les plus sinistrés au sens de la fréquence des accidents du travail, établie sur le périmètre du CTN D.

Tableau 3
Les 20 codes NAF du CTN D pour lesquels le nombre d'accidents du travail de l'année 2019, calculés sur le périmètre du CTN D, est le plus élevé parmi les codes NAF ayant plus de 500 salariés en 2019

Code NAF	Libellé NAF	Salariés 2019	Accidents du travail 2019	IF 2019	Part du CTN D dans la NAF	Le (s) CTN majoritaire(s) dans la NAF
4711F	Hypermarchés	290 563	18 004	62,0	Le CTN D	99%
5610A	Restauration traditionnelle	429 380	13 565	31,6	Le CTN D	99%
4711D	Supermarchés	223 173	12 756	57,2	Le CTN D	98%
5610C	Restauration de type rapide	224 789	9 168	40,8	Le CTN D	99%
5510Z	Hôtels et hébergement similaire	186 242	6 810	36,6	Le CTN D	98%
1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	148 349	3 765	25,4	Le CTN D	100%
5629B	Autres services de restauration n.c.a.	46 234	2 789	60,3	Le CTN D	82%
1011Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie	38 609	2 647	68,6	Le CTN D	99%
5629A	Restauration collective sous contrat	47 670	2 611	54,8	Le CTN D	99%
4722Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	42 061	2 203	52,4	Le CTN D	100%
1071A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	30 727	1 875	61,0	Le CTN D	99%
4639B	Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé	30 013	1 816	60,5	Le CTN D	87%
1013A	Préparation industrielle de produits à base de viande	24 403	1 559	63,9	Le CTN D	100%
4631Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de	26 931	1 424	52,9	Le CTN D	98%

Code NAF	Libellé NAF	Salariés 2019	Accidents du travail 2019	IF 2019	Part du CTN D dans la NAF	Le (s) CTN majoritaire(s) dans la NAF
	fruits et légumes					
5630Z	Débits de boissons	67 246	1 320	19,6	Le CTN D	94%
4634Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons	31 458	1 308	41,6	Le CTN D	90%
5520Z	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	31 910	1 213	38,0	Le CTN D	88%
1012Z	Transformation et conservation de la viande de volaille	21 527	1 158	53,8	Le CTN D	99%
1085Z	Fabrication de plats préparés	22 408	1 151	51,4	Le CTN D	100%
5210A	Entreposage et stockage frigorifique	12 984	1 013	78,0	Le CTN D	67%

Périmètre actuel des CTN

Les 20 codes NAF présentés ici représentent presque 75% des salariés et plus de 77% des AT.

Les statistiques AT pour chacun des codes NAF existants sont disponibles sur le site Internet : www.risquesprofessionnels.ameli.fr

(*) : l'avant dernière colonne dans le tableau précédent indique la part des salariés de ces codes NAF relevant du CTN D et la dernière colonne précise le CTN dans lequel il y a le plus de salariés de ce code NAF, si ce CTN n'est pas le CTN D.

Dans un objectif de prévention, il peut en effet être intéressant de connaître les autres CTN où des mesures de prévention spécifiques à ces activités peuvent être mises en place, d'autant plus que les codes NAF qui ressortent comme étant parmi les plus sinistrés dans le CTN D peuvent aussi ressortir parmi les secteurs les plus sinistrés dans d'autres CTN.

Le tableau ci-dessous présente les 20 codes NAF ayant la plus forte sinistralité d'accident pouvant être considérés comme grave.

Pour mesurer la gravité, trois indicateurs ont été retenus :

- Le nombre d'incapacité permanente ayant un taux d'IP de plus de 10% ;
- Le nombre d'incapacité permanente ayant un taux D'IP de moins de 10% ;
- Le nombre d'accidents (hors incapacité permanente) ayant plus de 15 jours d'arrêts

Tableau 4

Les 20 codes NAF du CTN D pour lesquels le nombre d'accidents du travail graves de l'année 2019, calculés sur le périmètre du CTN D, est le plus élevé

Code NAF	Libellé NAF	Salariés	Accidents du travail en 1er règlement	Nouvelles IP >=10	Nouvelles IP < 10	Accidents du travail en 1er règlement ayant plus de 15 jours d'arrêt hors incapacité permanente	Total gravité
4711F	Hypermarchés	290 563	18 004	220	525	10 746	11 491
4711D	Supermarchés	223 173	12 756	188	435	8 564	9 187
5610A	Restauration traditionnelle	429 380	13 565	130	316	7 683	8 129
5610C	Restauration de type rapide	224 789	9 168	51	155	4 873	5 079
5510Z	Hôtels et hébergement similaire	186 242	6 810	90	217	4 267	4 574
1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	148 349	3 765	47	97	2 219	2 363
5629A	Restauration collective sous contrat	47 670	2 611	39	110	1 937	2 086
5629B	Autres services de restauration n.c.a.	46 234	2 789	39	84	1 890	2 013
1011Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie	38 609	2 647	51	91	1 667	1 809
4722Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	42 061	2 203	29	76	1 270	1 375
4639B	Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé	30 013	1 816	17	57	1 146	1 220
1071A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	30 727	1 875	22	67	1 118	1 207
1013A	Préparation industrielle de produits à base de viande	24 403	1 559	37	65	934	1 036
4631Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes	26 931	1 424	29	41	963	1 033
4634Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de	31 458	1 308	16	43	823	882

Code NAF	Libellé NAF	Salariés	Accidents du travail en 1er règlement	Nouvelles IP >=10	Nouvelles IP < 10	Accidents du travail en 1er règlement ayant plus de 15 jours d'arrêt hors incapacité permanente	Total gravité
	boissons						
5630Z	Débits de boissons	67 246	1 320	16	37	811	864
1012Z	Transformation et conservation de la viande de volaille	21 527	1 158	17	43	752	812
1085Z	Fabrication de plats préparés	22 408	1 151	12	45	750	807
5520Z	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	31 910	1 213	20	38	723	781
5210A	Entreposage et stockage frigorifique	12 984	1 013	17	22	696	735

Périmètre actuel des CTN

2.3 Risques en cause dans les accidents du travail

La ventilation des accidents par grandes catégories de risques résulte d'un travail de classification statistique mené sur les circonstances des accidents telles que décrites par les nomenclatures « SEAT » d'EUROSTAT (cf. § 1.5 Nomenclatures en introduction) introduites depuis 2013.

Tableau 5

Répartition des sinistres AT du CTN D (AT avec au moins 4 jours d'arrêt, nouvelles IP, journées d'arrêt) selon le risque à l'origine de ces sinistres pour l'année 2019

Risque	AT avec 4 jours d'arret ou plus sur l'année ou plus sur l'année		Nouvelles IP		Décès		Journées d'IT	
Eléments matériels	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Risque physique dont risque électrique	170	0,2%	16	0,5%	0	0,0%	15 706	0,3%
Risque chimique	1224	1,7%	23	0,7%	0	0,0%	33 912	0,7%
Machines	1590	2,2%	105	3,2%	0	0,0%	80 160	1,6%
Outillage à main	9556	13,0%	258	7,8%	0	0,0%	277 786	5,6%
Manutention manuelle	35815	48,6%	1 490	45,3%	3	12,0%	2 393 714	48,0%
Risque routier	1804	2,4%	80	2,4%	7	28,0%	130 636	2,6%
Manutention mécanique	2731	3,7%	114	3,5%	1	4,0%	196 980	3,9%
Autres véhicules de transport	30	0,0%	3	0,1%	0	0,0%	2 639	0,1%

Chutes de plain-pied	12090	16,4%	674	20,5%	0	0,0%	1 045 671	20,9%
Chutes de hauteur	6532	8,9%	370	11,2%	1	4,0%	577 176	11,6%
Agressions (y compris par animaux)	1567	2,1%	133	4,0%	2	8,0%	197 972	4,0%
Autres risques	607	0,8%	24	0,7%	11	44,0%	39 556	0,8%

Part, dans les accidents du CTN, des sinistres codés ayant permis d'obtenir les pourcentages affichés ci-dessus	71%	67%	37%	67%
TOTAL CTN D en 2019	104 210	4 900	67	7 476 506

Périmètre actuel des CTN

Les accidents du travail du CTN D sont d'abord des accidents liés à la manutention manuelle (48,6%), puis les chutes de plain-pied (16,4%) , l'outillage à main (13%) ; la grande majorité des accidents du travail du CTN D sont liés à ces trois risques (plus de 3/4).

Parmi les autres types d'accidents du CTN, moins nombreux mais non négligeables puisqu'ils concernent plus de 1 800 sinistres, notons les chutes de hauteur (8.9%), Manutention mécanique (3,7%) et au risque routier[2] (2,4%).

Enfin, si ces grands constats confortent les résultats obtenus les années précédentes malgré les difficultés de codage rencontrées, il faut malgré tout garder à l'esprit que les résultats présentés ici ne concernent encore que les 71% des accidents du travail avec 4 jours d'arrêt du CTN D en 2019 (cf. § 1.5 Nomenclatures en introduction) pour lesquels la DAT était assez explicite pour permettre le codage des circonstances. .

[2] Attention, la catégorie risque routier est ici différente de ce qui fait l'objet du focus risque routier du rapport annuel de l'Assurance Maladie Risques Professionnels. Il s'agit ici d'une méthode statistique de classification « automatique » qui regroupe des sinistres qui s'apparentent au risque routier et non pas de l'algorithme de ciblage du risque routier développé par l'Assurance Maladie Risques Professionnels, la Direction Santé Travail de Santé Publique France et la Direction Générale du Travail et qui fait l'objet du focus risque routier du rapport cité ci-dessus.

Figure 3

Répartition en pourcentage des accidents du travail du CTN D avec au moins 4 jours d'arrêt selon le risque à l'origine de ces accidents pour l'année 2019

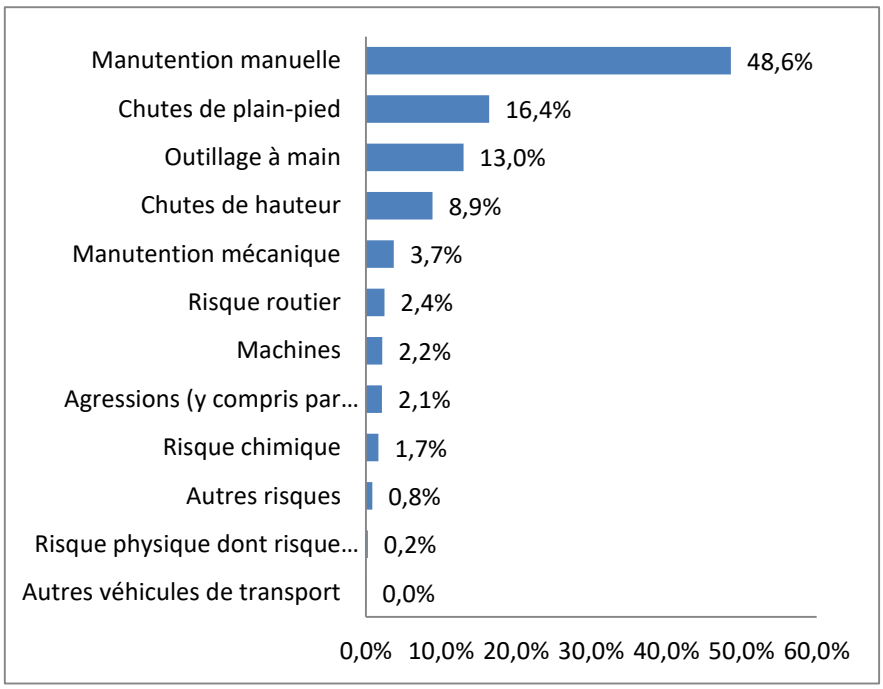

Périmètre actuel des CTN

Le Tableau 6 présente le détail des décès reconnus en 2019 dans le CTN D, qui ont été codifiés suivant la nomenclature des circonstances des accidents d'EUROSTAT. Il détaille ainsi la déviation (ce qui a dysfonctionné), son agent matériel (l'objet en cause), l'activité physique spécifique (ce que faisait la personne au moment de l'accident ayant provoqué le décès), les modalités de la blessure (manière dont la victime a été blessée) et le contexte de la lésion (malaise/suicide/non précisé). Il précise le secteur d'activité dans lequel travaillait la victime ainsi que la CARSAT dont relève l'établissement de la victime, ce qui permet de savoir à quel interlocuteur s'adresser pour plus d'informations.

Tableau 6

Détail des circonstances des 67 décès imputés en 2019 dans le CTN D, tels qu'ils sont codés à partir de la DAT (nomenclature EUROSTAT)

N° CAR-SAT/CGSS	Code NAF	Libellé du code NAF	Libellé activité physique spécifique	Libellé déviation	Libellé agent matériel de la déviation complet	Libellé modalité de la blessure	Libellé contexte des lésions	Nombre de décès 2019
33	1011Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie	Faire des mouvements sur place.	Pas d'information	Pas d'information	Contrainte physique - sur le système musculo-squelettique	Malaise	1
69	1011Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie					Malaise	1
33	1012Z	Transformation et conservation de la viande de volaille	Pas d'information	Perte, totale ou partielle, de contrôle de moyen de transport - d'équipement de manutention (motorisé ou non)	Pas d'information	Collision avec un objet y compris les véhicules - collision avec une personne (la victime est en mouvement)	-	1

N° CAR-SAT/CGSS	Code NAF	Libellé du code NAF	Libellé activité physique spécifique	Libellé déviation	Libellé agent matériel de la déviation complet	Libellé modalité de la blessure	Libellé contexte des lésions	Nombre de décès 2019
87	1012Z	Transformation et conservation de la viande de volaille	Conduire un moyen de transport ou un équipement de manutention - mobile et non motorisé	Mouvements non coordonnés, gestes intempestifs, inopportuns	Chariots élévateurs	Coincement, écrasement - entre	-	1
33	1013B	Charcuterie	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information	Malaise	1
74	1013B	Charcuterie	Autre Activité physique spécifique non listée dans cette classification	Pas d'information	Autres agents matériels non listés dans cette classification	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1
54	1051C	Fabrication de fromage	Présence - Non précisé	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Autres situations connues du groupe 00, mais non listées ci-dessus	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1

N° CAR-SAT/CGSS	Code NAF	Libellé du code NAF	Libellé activité physique spécifique	Libellé déviation	Libellé agent matériel de la déviation complet	Libellé modalité de la blessure	Libellé contexte des lésions	Nombre de décès 2019
75	1051C	Fabrication de fromage	Présence - Non précisé	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Pas d'agent matériel	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1
76	1061A	Meunerie	Conduire un moyen de transport ou un équipement de manutention - mobile et motorisé	Perte, totale ou partielle, de contrôle de moyen de transport - d'équipement de manutention (motorisé ou non)	Pas d'information	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1
69	1061B	Autres activités du travail des grains	Transporter verticalement - soulever, lever, abaisser, … un objet	En soulevant, en portant, en se levant	Charges - manutentionnées à la main	Contrainte physique - sur le système musculo-squelettique	-	1

N° CAR-SAT/CGSS	Code NAF	Libellé du code NAF	Libellé activité physique spécifique	Libellé déviation	Libellé agent matériel de la déviation complet	Libellé modalité de la blessure	Libellé contexte des lésions	Nombre de décès 2019
69	1071A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	Conduire un moyen de transport ou un équipement de manutention - mobile et motorisé	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Autres situations connues du groupe 00, mais non listées ci-dessus	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1
69	1071A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	Autre Activité physique spécifique non listée dans cette classification	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Autres situations connues du groupe 00, mais non listées ci-dessus	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1
13	1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	Manipulation d'objets - Non précisé	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Autres agents matériels non listés dans cette classification	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1

N° CAR-SAT/CGSS	Code NAF	Libellé du code NAF	Libellé activité physique spécifique	Libellé déviation	Libellé agent matériel de la déviation complet	Libellé modalité de la blessure	Libellé contexte des lésions	Nombre de décès 2019
21	1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	Présence - Non précisé	Violence, agression, menace - provenant de personnes externes à l'entreprise envers les victimes dans le cadre de leur fonction (attaque de banque, chauffeurs de bus, etc.)	Humains	Contrainte psychique, choc mental	-	1
67	1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	Pas d'information	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Autres agents matériels non listés dans cette classification	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1

N° CAR-SAT/CGSS	Code NAF	Libellé du code NAF	Libellé activité physique spécifique	Libellé déviation	Libellé agent matériel de la déviation complet	Libellé modalité de la blessure	Libellé contexte des lésions	Nombre de décès 2019
67	1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	Transporter verticalement - soulever, lever, abaisser, … un objet	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Pas d'agent matériel	Contrainte physique du corps, contrainte psychique - Non précisé	Malaise	1
69	1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information	Malaise	1
67	1071D	Pâtisserie	Pas d'information	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Pas d'agent matériel	Pas d'information	Malaise	1
34	4621Z	Commerce de gros (commerce inter-entreprises) de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	Conduire un moyen de transport ou un équipement de manutention - mobile et motorisé	Perte, totale ou partielle, de contrôle de moyen de transport - d'équipement de manutention (motorisé ou non)	Voitures	Collision avec un objet y compris les véhicules - collision avec une personne (la victime est en mouvement)	-	1

N° CAR-SAT/CGSS	Code NAF	Libellé du code NAF	Libellé activité physique spécifique	Libellé déviation	Libellé agent matériel de la déviation complet	Libellé modalité de la blessure	Libellé contexte des lésions	Nombre de décès 2019
35	4631Z	Commerce de gros (commerce inter-entreprises) de fruits et légumes	Présence - Non précisé	En étant attrapé, entraîné, par quelque chose ou par son élan	Tracteur routier sans remorque	Coincement, écrasement - entre	-	1
67	4632A	Commerce de gros (commerce inter-entreprises) de viandes de boucherie	Autre Activité physique spécifique non listée dans cette classification	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Autres agents matériels non listés dans cette classification	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1
69	4632B	Commerce de gros (commerce inter-entreprises) de produits à base de viande	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information	Mouvement vertical, écrasement sur, contre (résultat d'une chute)	-	1
35	4634Z	Commerce de gros (commerce inter-entreprises) de boissons	Conduire un moyen de transport ou un équipement de manutention - mobile et motorisé	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Pas d'agent matériel	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1

N° CAR-SAT/CGSS	Code NAF	Libellé du code NAF	Libellé activité physique spécifique	Libellé déviation	Libellé agent matériel de la déviation complet	Libellé modalité de la blessure	Libellé contexte des lésions	Nombre de décès 2019
63	4634Z	Commerce de gros (commerce inter-entreprises) de boissons	Conduire un moyen de transport ou un équipement de manutention - mobile et motorisé	Perte, totale ou partielle, de contrôle de moyen de transport - d'équipement de manutention (motorisé ou non)	Pas d'information	Collision avec un objet y compris les véhicules - collision avec une personne (la victime est en mouvement)	-	1
75	4634Z	Commerce de gros (commerce inter-entreprises) de boissons	Marcher, courir, monter, descendre, etc.	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Pas d'information	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1
67	4639A	Commerce de gros (commerce inter-entreprises) de produits surgelés	Présence - Non précisé	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Pas d'agent matériel	Contrainte physique du corps, contrainte psychique - Non précisé	Malaise	1

N° CAR-SAT/CGSS	Code NAF	Libellé du code NAF	Libellé activité physique spécifique	Libellé déviation	Libellé agent matériel de la déviation complet	Libellé modalité de la blessure	Libellé contexte des lésions	Nombre de décès 2019
45	4639B	Commerce de gros (commerce inter-entreprises) alimentaire non spécialisé	Conduire un moyen de transport ou un équipement de manutention - mobile et motorisé	Perte, totale ou partielle, de contrôle de moyen de transport - d'équipement de manutention (motorisé ou non)	Voitures	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	-	1
35	4711A	Commerce de détail de produits surgelés	Conduire un moyen de transport ou un équipement de manutention - mobile et non motorisé	Perte, totale ou partielle, de contrôle de moyen de transport - d'équipement de manutention (motorisé ou non)	Véhicules légers - charges ou passagers	Collision avec un objet y compris les véhicules - collision avec une personne (la victime est en mouvement)	-	1
13	4711D	Supermarchés	Prendre en main, agripper, saisir, tenir à la main, poser - sur un plan horizontal	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Autres agents matériels non listés dans cette classification	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1

N° CAR-SAT/CGSS	Code NAF	Libellé du code NAF	Libellé activité physique spécifique	Libellé déviation	Libellé agent matériel de la déviation complet	Libellé modalité de la blessure	Libellé contexte des lésions	Nombre de décès 2019
75	4711D	Supermarchés	Prendre en main, agripper, saisir, tenir à la main, poser - sur un plan horizontal	Glissade ou trébuchement avec chute, chute de personne - de plain-pied	Pas d'agent matériel	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1
87	4711D	Supermarchés	Marcher, courir, monter, descendre, etc.	Chute de personne - de hauteur	Escaliers	Mouvement vertical, écrasement sur, contre (résultat d'une chute)	Malaise	1
34	4711F	Hypermarchés	Autre Activité physique spécifique non listée dans cette classification	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Pas d'agent matériel	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1
44	4711F	Hypermarchés	Autre Activité physique spécifique non listée dans cette classification	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Humains	Contrainte physique - sur le système musculo-squelettique	Malaise	1

N° CAR-SAT/CGSS	Code NAF	Libellé du code NAF	Libellé activité physique spécifique	Libellé déviation	Libellé agent matériel de la déviation complet	Libellé modalité de la blessure	Libellé contexte des lésions	Nombre de décès 2019
59	4711F	Hypermarchés	Présence - Non précisé	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Autres agents matériels non listés dans cette classification	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1
75	4711F	Hypermarchés	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information	Malaise	1
75	4711F	Hypermarchés	Autre Activité physique spécifique non listée dans cette classification	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Autres agents matériels non listés dans cette classification	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Suicide	1
87	4711F	Hypermarchés	Présence - Non précisé	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Pas d'agent matériel	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1

N° CAR-SAT/CGSS	Code NAF	Libellé du code NAF	Libellé activité physique spécifique	Libellé déviation	Libellé agent matériel de la déviation complet	Libellé modalité de la blessure	Libellé contexte des lésions	Nombre de décès 2019
67	4722Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	Faire des mouvements sur place.	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Pas d'agent matériel	Contrainte physique du corps, contrainte psychique - Non précisé	Malaise	1
76	4722Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	Transporter horizontalement - tirer, pousser, rouler, … un objet	Perte, totale ou partielle, de contrôle d'objet (porté, déplacé, manipulé, etc.)	Camions remorques, semi-remorques - transport de charges	Coincement, écrasement - entre	-	1
34	4781Z	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	Conduire un moyen de transport ou un équipement de manutention - mobile et motorisé	Perte, totale ou partielle, de contrôle de moyen de transport - d'équipement de manutention (motorisé ou non)	Véhicules légers - charges ou passagers	Collision avec un objet y compris les véhicules - collision avec une personne (la victime est en mouvement)	-	1

N° CAR-SAT/CGSS	Code NAF	Libellé du code NAF	Libellé activité physique spécifique	Libellé déviation	Libellé agent matériel de la déviation complet	Libellé modalité de la blessure	Libellé contexte des lésions	Nombre de décès 2019
69	4781Z	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	Conduire un moyen de transport ou un équipement de manutention - mobile et motorisé	Perte, totale ou partielle, de contrôle de moyen de transport - d'équipement de manutention (motorisé ou non)	Camions remorques, semi-remorques - transport de charges	Pas d'information	Malaise	1
13	5510Z	Hôtels et hébergement similaire	Autre Activité physique spécifique non listée dans cette classification	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Autres agents matériels non listés dans cette classification	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1
31	5510Z	Hôtels et hébergement similaire	Présence - Non précisé	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Pas d'agent matériel	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1
75	5510Z	Hôtels et hébergement similaire	Présence - Non précisé	Pas d'information	Pas d'agent matériel	Pas d'information	Malaise	1

N° CAR-SAT/CGSS	Code NAF	Libellé du code NAF	Libellé activité physique spécifique	Libellé déviation	Libellé agent matériel de la déviation complet	Libellé modalité de la blessure	Libellé contexte des lésions	Nombre de décès 2019
75	5510Z	Hôtels et hébergement similaire	Autre Activité physique spécifique non listée dans cette classification	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Autres agents matériels non listés dans cette classification	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1
76	5510Z	Hôtels et hébergement similaire	Présence - Non précisé	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Pas d'agent matériel	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1
13	5520Z	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	Faire des mouvements sur place.	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Autres situations connues du groupe 00, mais non listées ci-dessus	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1
67	5590Z	Autres hébergements	Présence - Non précisé	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Pas d'agent matériel	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1

N° CAR-SAT/CGSS	Code NAF	Libellé du code NAF	Libellé activité physique spécifique	Libellé déviation	Libellé agent matériel de la déviation complet	Libellé modalité de la blessure	Libellé contexte des lésions	Nombre de décès 2019
13	5610A	Restauration traditionnelle	Conduire un moyen de transport ou un équipement de manutention - mobile et motorisé	Perte, totale ou partielle, de contrôle de moyen de transport - d'équipement de manutention (motorisé ou non)	Motocycles, vélomoteurs, scooters	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	-	1
13	5610A	Restauration traditionnelle	Mouvement - Non précisé	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Autres agents matériels non listés dans cette classification	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1
31	5610A	Restauration traditionnelle	Présence - Non précisé	Présence de la victime ou d'un tiers créant en soi un danger pour elle/lui-même et le cas échéant pour autrui	Pas d'agent matériel	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	-	1

N° CAR-SAT/CGSS	Code NAF	Libellé du code NAF	Libellé activité physique spécifique	Libellé déviation	Libellé agent matériel de la déviation complet	Libellé modalité de la blessure	Libellé contexte des lésions	Nombre de décès 2019
44	5610A	Restauration traditionnelle	Autre Activité physique spécifique non listée dans cette classification	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Autres agents matériels non listés dans cette classification	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1
75	5610A	Restauration traditionnelle	Pas d'information	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Pas d'agent matériel	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1
75	5610A	Restauration traditionnelle	Conduire un moyen de transport ou un équipement de manutention - mobile et motorisé	Perte, totale ou partielle, de contrôle de moyen de transport - d'équipement de manutention (motorisé ou non)	Bicyclettes, patinettes	Collision avec un objet y compris les véhicules - collision avec une personne (la victime est en mouvement)	-	1

N° CAR-SAT/CGSS	Code NAF	Libellé du code NAF	Libellé activité physique spécifique	Libellé déviation	Libellé agent matériel de la déviation complet	Libellé modalité de la blessure	Libellé contexte des lésions	Nombre de décès 2019
75	5610A	Restauration traditionnelle	Présence - Non précisé	Présence de la victime ou d'un tiers créant en soi un danger pour elle/lui-même et le cas échéant pour autrui	Pas d'information	Contrainte psychique, choc mental	Malaise	1
75	5610A	Restauration traditionnelle	Présence - Non précisé	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Pas d'agent matériel	Pas d'information	Malaise	1
76	5610A	Restauration traditionnelle	Manipulation d'objets - Non précisé	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Pas d'information	Pas d'information	Malaise	1
13	5610C	Restauration de type rapide	Présence - Non précisé	Perte, totale ou partielle, de contrôle de moyen de transport - d'équipement de manutention (motorisé ou non)	Autres situations connues du groupe 00, mais non listées ci-dessus	Mouvement horizontal, écrasement sur, contre	-	1

N° CAR-SAT/CGSS	Code NAF	Libellé du code NAF	Libellé activité physique spécifique	Libellé déviation	Libellé agent matériel de la déviation complet	Libellé modalité de la blessure	Libellé contexte des lésions	Nombre de décès 2019
13	5610C	Restauration de type rapide	Présence - Non précisé	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Autres agents matériels non listés dans cette classification	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1
34	5610C	Restauration de type rapide	Conduire un moyen de transport ou un équipement de manutention - mobile et motorisé	Perte, totale ou partielle, de contrôle de moyen de transport - d'équipement de manutention (motorisé ou non)	Motocycles, vélomoteurs, scooters	Mouvement vertical, écrasement sur, contre (résultat d'une chute)	-	1
76	5610C	Restauration de type rapide	Présence - Non précisé	pas d'information	Pas d'information	pas d'information	-	1
33	5621Z	Services des traiteurs	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1

N° CAR-SAT/CGSS	Code NAF	Libellé du code NAF	Libellé activité physique spécifique	Libellé déviation	Libellé agent matériel de la déviation complet	Libellé modalité de la blessure	Libellé contexte des lésions	Nombre de décès 2019
69	5629A	Restauration collective sous contrat	Autre Activité physique spécifique non listée dans cette classification	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Pas d'agent matériel	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1
34	5630Z	Débits de boissons	Présence - Non précisé	Violence, agression, menace - provenant de personnes externes à l'entreprise envers les victimes dans le cadre de leur fonction (attaque de banque, chauffeurs de bus, etc.)	Humains	Morsure, coup de pied, etc., (animal ou humain) - Non précisé	-	1

N° CAR-SAT/CGSS	Code NAF	Libellé du code NAF	Libellé activité physique spécifique	Libellé déviation	Libellé agent matériel de la déviation complet	Libellé modalité de la blessure	Libellé contexte des lésions	Nombre de décès 2019
44	8299Z	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	Marcher, courir, monter, descendre, etc.	Autre Déviation non listée dans cette classification.	Pas d'agent matériel	Autre Contact - Modalité de la blessure non listé dans cette classification	Malaise	1
45	8299Z	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information	Pas d'information	Malaise	1
76	xxxxx	Valeur manquante				Collision avec un objet y compris les véhicules - collision avec une personne (la victime est en mouvement)	-	1

Périmètre actuel des CTN

2.4 Sinistralité régionale

La carte régionale des indices de fréquence (cf. Figure 4) montre l'ampleur de la singularité des régions vis-à-vis de la sinistralité des activités du CTN.

On retrouve :

- les régions dans lesquelles la fréquence des accidents du travail est plus faible qu'ailleurs, l'Ile de France, l'Alsace-Moselle ;
- et les régions dans lesquelles la fréquence des accidents du travail est plus élevée qu'ailleurs, Les régions Nord, Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire et Centre Val de Loire.

Cependant, il faut garder à l'esprit que les différences régionales constatées ne résultent pas seulement de la sinistralité intrinsèque du CTN mais peuvent aussi être liées à la conjonction de plusieurs facteurs comme la structure régionale des activités (répartition des codes NAF dans le CTN), la taille des entreprises...

Figure 4
Indice de fréquence des accidents du travail du CTN D en 2019 par CARSAT/CGSS

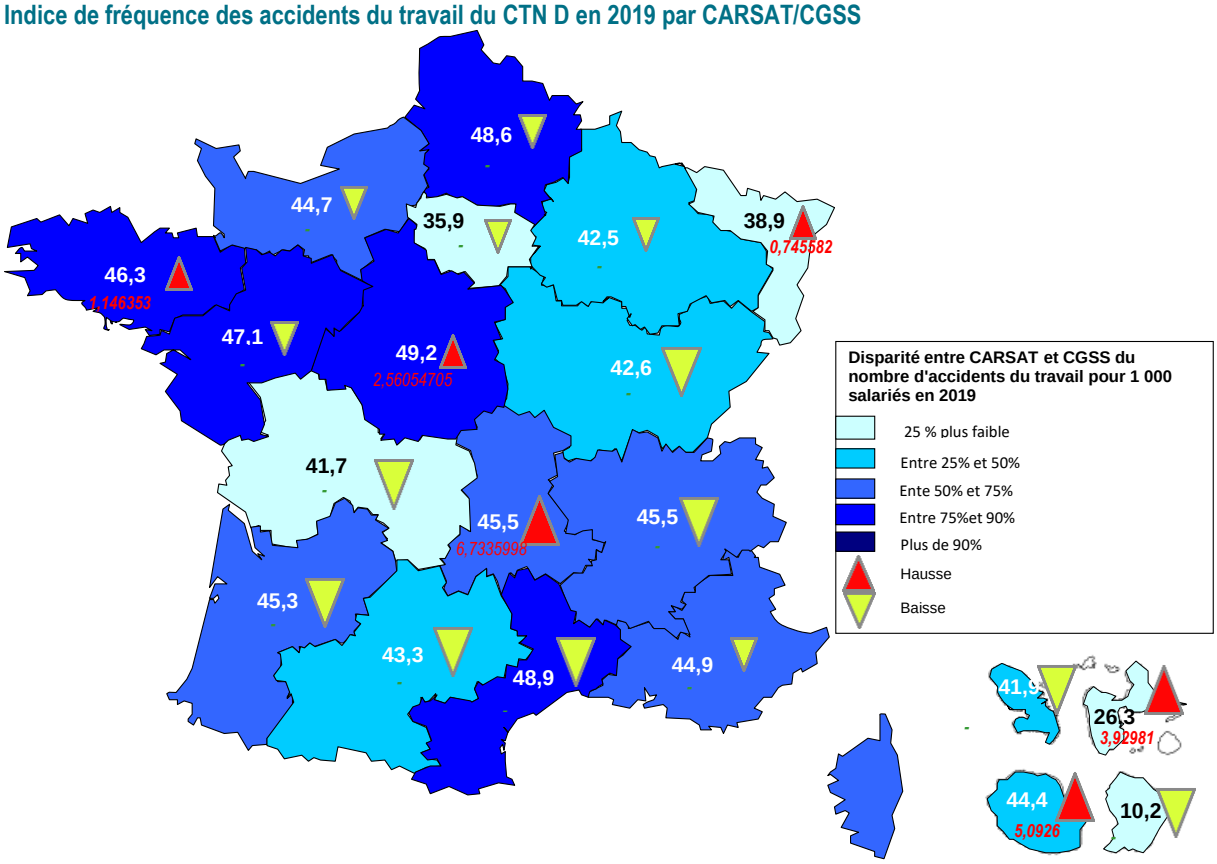

Rappel : IF AT moyen du CTN D France entière = 43,1

Périmètre actuel des CTN

Dans le Tableau 7 qui suit figure, par caisse régionale, le taux de fréquence des accidents du travail des grands secteurs du CTN (au sens de la NAF agrégée au niveau 2) qui représentent plus de 1 000 salariés dans le CTN et dans chacune des CARSAT de la métropole. Il montre que les secteurs les plus en cause dans ces sinistralités peuvent différer d'une région à l'autre.

Ce tableau démontre une hétérogénéité des régions quel que soit le secteur. Par exemple, le secteur « Industries alimentaires » a un indice de fréquence qui oscille entre 21,4 en Guadeloupe et à 51,8 pour la Bretagne.

Tableau 7

Indice de fréquence des accidents du travail des secteurs NAF au niveau 2 du CTND en 2019 par CARSAT/CGSS
(pour les secteurs représentant plus de 1 000 salariés dans le CTN en France métropolitaine en 2019)

		Code CARSAT / CGSS																			
Code NAF 2	Libellé du code NAF 2	13	21	31	33	34	35	44	45	54	59	63	67	69	971	972	973	974	75	76	87
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	58,9	51,2	48,9	55,6	63,2	48,0	48,0	57,4	52,5	59,2	53,0	49,3	59,1	36,1	45,0	12,4	62,9	48,1	52,9	46,7
56	Restauration	37,7	35,4	40,5	39,2	40,5	38,7	44,5	41,2	37,3	44,9	39,7	34,4	38,9	21,4	31,2	5,0	34,9	30,1	36,0	40,2
10	Industries alimentaires	37,2	39,7	40,9	42,1	43,8	51,9	47,6	40,8	38,4	38,4	46,2	33,1	42,8	21,4	27,6	nc	48,4	26,5	41,1	38,9
55	Hébergement	39,2	30,7	30,7	38,5	43,3	33,0	40,7	38,7	34,3	40,1	34,6	35,9	33,8	27,3	34,3	nc	44,2	37,1	40,6	37,6
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	54,1	40,9	51,8	40,2	44,5	46,9	49,1	68,9	43,5	56,2	51,4	36,6	51,6	nc	nc	nc	33,6	41,6	47,6	44,7
11	Fabrication de boissons	32,8	32,6	nc	43,1	30,4	nc	32,4	32,7	22,3	31,3	18,5	23,0	16,3	nc	nc	nc	nc	23,6	nc	15,2
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	96,3	nc	nc	94,1	111,1	62,3	69,3	63,8	nc	79,1	nc	nc	80,7	nc	nc	nc	nc	78,2	100,5	nc
68	Activités immobilières	48,5	nc	nc	nc	nc	47,4	72,2	59,7	nc	92,0	nc	nc	40,4	nc	nc	nc	nc	40,5	63,1	nc
70	Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	24,5	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	12,7	nc	nc	42,8	nc	nc	nc	nc	15,4	nc	nc
1	Culture et production animale, chasse et	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc		22,0	63,2	nc	17,1	nc	nc	nc

		Code CARSAT / CGSS																			
Code NAF 2	Libellé du code NAF 2	13	21	31	33	34	35	44	45	54	59	63	67	69	971	972	973	974	75	76	87
	services annexes																				
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	23,6	nc	nc	nc	nc	28,6	nc	nc
78	Activités liées à l'emploi	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	52,3	nc	nc
94	Activités des organisations associatives	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	50,8	nc	nc

Périmètre actuel des CTN
N.B. : nc = non calculé car moins de 1 000 salariés
Libellé des CGSS : 13 Sud-Est , 21 Bourgogne-Franche Comté, 31 Midi-Pyrénées , 33 Aquitaine, 34 Languedoc-Roussillon, 35 Bretagne , 44 Pays de la Loire, 45 Centre, 54 Nord Est, 59 Nord-Picardie, 63 Auvergne, 67 Alsace-Moselle, 69 Rhône-Alpes 971 la Guadeloupe, 972 Martinique, 973 Guyane, 974 La Réunion, 75 Ile-de-France (CRAMIF), 76 Normandie , 87 Centre Ouest,

3 RISQUE ACCIDENTS DE TRAJET

3.1 Généralités

On rappelle que dans tout le livret, les salariés des sections à taux fonctions supports de nature administrative sont dorénavant intégrés dans chaque CTN. Ce qui explique la reprise d'historique dans les tableaux et graphiques qui suivent.

Tableau 8
Indicateurs statistiques des accidents de trajet du CTN D pour les années 2015 à 2019
(en italique, taux d'évolution par rapport à l'année précédente)

	2015	2016	2017	2018	2019
Accidents de trajet en 1er règlement	15 433	15 374	15 857	16 549	17 171
	2,61%	*-0,38%*	*3,14%*	*4,36%*	*3,76%*
Nouvelles IP	1 050	929	945	931	954
	-0,28%	*-11,52%*	*1,72%*	*-1,48%*	*2,47%*
Décès	45	47	36	45	48
	-11,76%	*4,44%*	*-23,40%*	*25,00%*	*6,67%*
Journées d'IT	1 120 721	1 146 119	1 199 314	1 265 084	1 341 562
	0,84%	*2,27%*	*4,64%*	*5,48%*	*6,05%*
Indice de fréquence	6,4	6,3	6,2	6,4	6,5
	1,07%	*-1,45%*	non calculé	non calculé	*1,48%*
AT avec 4 jours d'arret ou plus sur l'année	13 774	13 611	14 062	14 605	15 202
	2,43%	*-1,18%*	*3,31%*	*3,86%*	*4,09%*

Périmètre actuel des CTN
Remarque : Les indicateurs 2017 à 2019 sont calculés à partir des effectifs issus des déclarations sociales, DADS ou DSN, la DSN se substituant progressivement à la DADS, avec les règles de gestion qui leur sont associées.
C'est pour cette raison, que les évolutions du nombre de salariés et de l'indice de fréquence n'ont pas été calculées en 2017 et 2018

Figure 5

Evolution du nombre et de la fréquence des accidents de trajet du CTN D sur la période 2009-2019

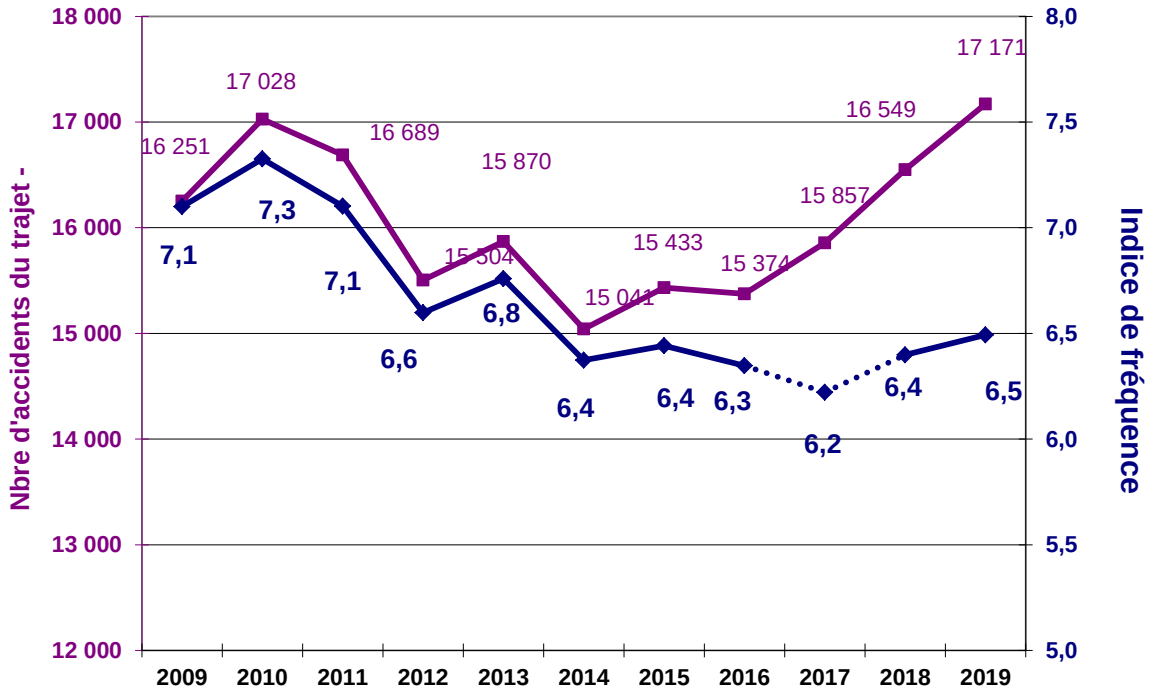

L'historique a été reconstitué jusqu'en 2010 pour correspondre au périmètre actuel des CTN.
Remarque : Les indicateurs 2017 à 2019 sont calculés à partir des effectifs issus des déclarations sociales, DADS ou DSN, la DSN se substituant progressivement à la DADS, avec les règles de gestion qui leur sont associées.
C'est pour cette raison, que les évolutions du nombre de salariés et de l'indice de fréquence n'ont pas été calculées en 2017 et 2018

Comme en 2017 et en 2018, le nombre d'accidents de trajet continue d'augmenter en 2019 (+3,76% entre 2018 et 2019).

Il en est de même pour le nombre de journées d'incapacité temporaire indemnisées qui augmente aussi avec, en 2019 +6,05%.

Après une baisse de 1,48% en 2018, le nombre de nouvelles incapacités permanentes (IP) augmente en 2019 de 2,47%.

Les décès liés aux accidents de trajet augmentent dans le CTN D en 2019, on en dénombre 48 en 2019 contre 45 en 2018.

3.2 Causes des accidents de trajet

En première approche, la déviation (ce qui a dysfonctionné et provoqué l'accident) permet de hiérarchiser les causes principales des accidents.

Environ 80% des accidents de trajet du CTN D est due à la perte de contrôle d'un moyen de transport (61%), suivi des chutes– de plain-pied (13%) ou de hauteur (7%).

Tableau 9
Répartition des sinistres accidents de trajet du CTN D en 2019 (accidents avec au moins 4 jours d'arrêt, nouvelles IP, décès, journées d'arrêt) selon la déviation

	AT en 1er règlement avec 4 jours d'arrêt ou plus sur l'année		Nouvelles IP		Décès		Journées d'IT	
Déviation	Nombre	% (*)	Nombre	% (*)	Nombre	% (*)	Nombre	% (*)
Perte, totale ou partielle, de contrôle de moyen de transport - d'équipement de manutention (motorisé ou non)	7 569	61%	443	61%	32	71%	608 561	59%
Glissade ou trébuchement avec chute, chute de personne - de plain-pied	1 585	13%	95	13%		0%	153 814	15%
Chute de personne - de hauteur	813	7%	43	6%		0%	66 196	6%
En marchant lourdement, faux pas, glissade - sans chute	498	4%	16	2%		0%	32 391	3%
Mouvements non coordonnés, gestes intempestifs, inopportuns	272	2%	10	1%		0%	19 334	2%
Violence, agression, menace - provenant de personnes externes à l'entreprise envers les victimes dans le cadre de leur fonction (attaque de banque, chauffeurs de bus, etc.)	226	2%	17	2%		0%	19 016	2%
En étant attrapé, entraîné, par quelque chose ou par son élan	196	2%	30	4%	1	2%	21 801	2%
Glissade, chute, effondrement d'Agent matériel - de plain-pied	111	1%	3	0%		0%	8 296	1%
Autre Déviation non listée dans cette classification.	88	1%	3	0%	1	2%	8 669	1%
Présence de la victime ou d'un tiers créant en soi un danger pour elle/lui-même et le cas échéant pour autrui	87	1%	4	1%	2	4%	6 495	1%

	AT en 1er règlement avec 4 jours d'arrêt ou plus sur l'année		Nouvelles IP		Décès		Journées d'IT	
Déviation	Nombre	% (*)	Nombre	% (*)	Nombre	% (*)	Nombre	% (*)
Perte, totale ou partielle, de contrôle d'outil à main (motorisé ou non) ainsi que de la matière travaillée par l'outil	66	1%	2	0%		0%	6 944	1%
Perte, totale ou partielle, de contrôle d'objet (porté, déplacé, manipulé, etc.)	48	0%	2	0%		0%	3 291	0%
Perte, totale ou partielle, de contrôle - de machine (y compris le démarrage intempestif) ainsi que de la matière travaillée par la machine	40	0%	1	0%		0%	2 369	0%
Glissade, chute, effondrement d'Agent matériel - inférieur (en-traînant la victime)	38	0%		0%		0%	2 293	0%
Agression, bousculade - par animal	35	0%	1	0%		0%	2 202	0%
Autre Déviation connue du groupe 70 mais non listée ci-dessus	26	0%	2	0%		0%	994	0%
Autre Déviation connue du groupe 80 mais non listée ci-dessus	22	0%	2	0%		0%	1 181	0%
Glissade, chute, effondrement d'Agent matériel - supérieur (tombant sur la victime)	20	0%	1	0%		0%	762	0%
Autre Déviation connue du groupe 60 mais non listée ci-dessus	18	0%		0%		0%	1 524	0%
Autre Déviation connue du groupe 40 mais non listée ci-dessus	17	0%	3	0%		0%	2 092	0%
Perte, totale ou partielle, de contrôle d'animal	16	0%	3	0%	1	2%	1 314	0%
Autre Déviation connue du groupe 50 mais non listée ci-dessus	15	0%	1	0%		0%	1 764	0%
En torsion, en rotation, en se tournant	14	0%		0%		0%	1 530	0%
Surprise, frayeur	12	0%		0%		0%	759	0%
En soulevant, en portant, en se levant	10	0%		0%		0%	1 042	0%
Rupture de matériel, aux joints, aux connexions	6	0%		0%		0%	108	0%

	AT en 1er règlement avec 4 jours d'arrêt ou plus sur l'année		Nouvelles IP		Décès		Journées d'IT	
Déviation	Nombre	% (*)	Nombre	% (*)	Nombre	% (*)	Nombre	% (*)
Violence, agression, menace entre membres de l'entreprise soumis à l'autorité de l'employeur	5	0%		0%		0%	367	0%
Problème électrique - entraînant un contact direct	4	0%		0%		0%	568	0%
En marchant sur un objet coupant	4	0%		0%		0%	118	0%
Rupture, éclatement, causant des éclats (bois, verre, métal, pierre, plastique, autres)	3	0%		0%		0%	85	0%
Autre Déviation connue du groupe 30 mais non listée ci-dessus	3	0%		0%		0%	413	0%
Pulvérulent - génération de fumée, émission de poussières, particules	2	0%		0%		0%	16	0%
A l'état de liquide - fuite, suintement, écoulement, éclaboussure, aspersion	1	0%		0%		0%	65	0%
A l'état gazeux - vaporisation, formation d'aérosol, formation de gaz	1	0%		0%		0%	36	0%
En s'agenouillant, s'asseyant, s'appuyant contre	1	0%		0%		0%	246	0%
En poussant, en tractant	1	0%	1	0%		0%	1 010	0%
En déposant, en se baissant	1	0%		0%		0%	24	0%
Problème électrique par défaillance dans l'installation - entraînant un contact indirect	0	0%		0%		0%	0	0%
Incendie, embrasement	0	0%		0%		0%	365	0%
Autre Déviation connue du groupe 10 mais non listée ci-dessus	0	0%		0%		0%	242	0%
Autre Déviation connue du groupe 20 mais non listée ci-dessus	0	0%		0%		0%	359	0%
Pas d'information	633	5%	43	6%	8	18%	58 570	6%
TOTAL sinistres codés (**)	12 507	**82%**	726	**76%**	45	**94%**	1 037 226	**77%**
TOTAL sinistres non codés (**)	2 695	**18%**	228	**24%**	3	**6%**	304 336	**23%**
TOTAL accidents de trajet 2019	15 202		954		48		1 341 562	

Périmètre actuel des CTN

(*) Pourcentages par déviation effectués uniquement sur les sinistres codés

(**) pourcentage de sinistres codés et non codés sur la totalité des sinistres 2019 du CTN contrairement aux pourcentages par déviation qui sont effectués uniquement sur les sinistres codés

De même que pour les accidents du travail, si ces grands constats ne doivent pas être remis en cause, il faut malgré tout garder à l'esprit que les résultats présentés ici ne concernent que 82% des accidents de trajet avec 4 jours d'arrêt du CTN D en 2019 (cf. § 1.5 Nomenclatures en introduction).

La perte, totale ou partielle, de contrôle de moyen de transport étant la cause principale des accidents de trajet, un focus a été réalisé sur l'agent matériel en cause ; il s'agit de la Figure 6 suivante.

Figure 6

Focus sur la déviation « perte de contrôle d'un moyen de transport » : répartition des accidents de trajet en 1er règlement avec au moins 4 jours d'arrêt du CTN D selon l'agent matériel de la déviation en 2019

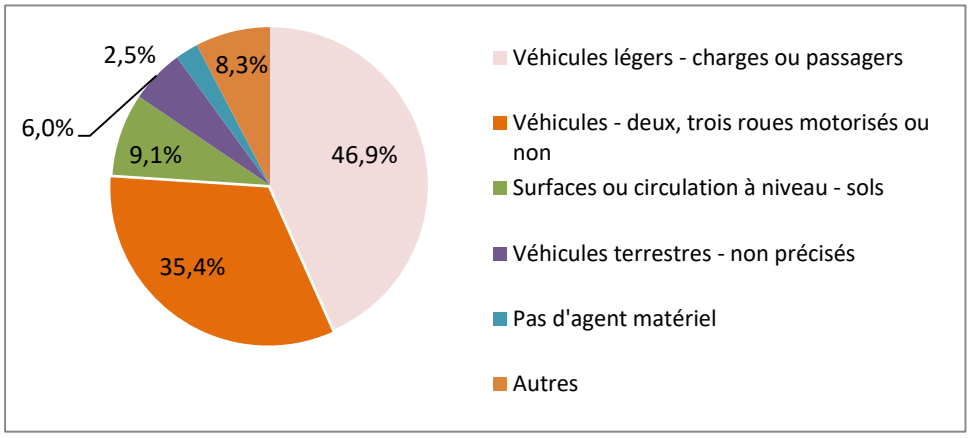

Périmètre actuel des CTN

Presque la moitié (47%) des accidents dont la déviation a été codifiée comme « perte de contrôle d'un moyen de transport » sont liés aux véhicules légers, suivi des véhicules deux roues (35%).

3.3 Sinistralité régionale

La carte régionale des indices de fréquence (cf. Figure 4) montre l'ampleur de la singularité des régions vis-à-vis de la sinistralité des activités du CTN.

On retrouve :

- les régions dans lesquelles la fréquence des accidents du trajet est plus faible qu'ailleurs en grand est;
- et les régions dans lesquelles la fréquence des accidents du trajet est plus élevée qu'ailleurs, les régions PACA et ile de France.

Figure 7
Indice de fréquence des accidents de trajet du CTN D en 2019 par CARSAT/CGSS

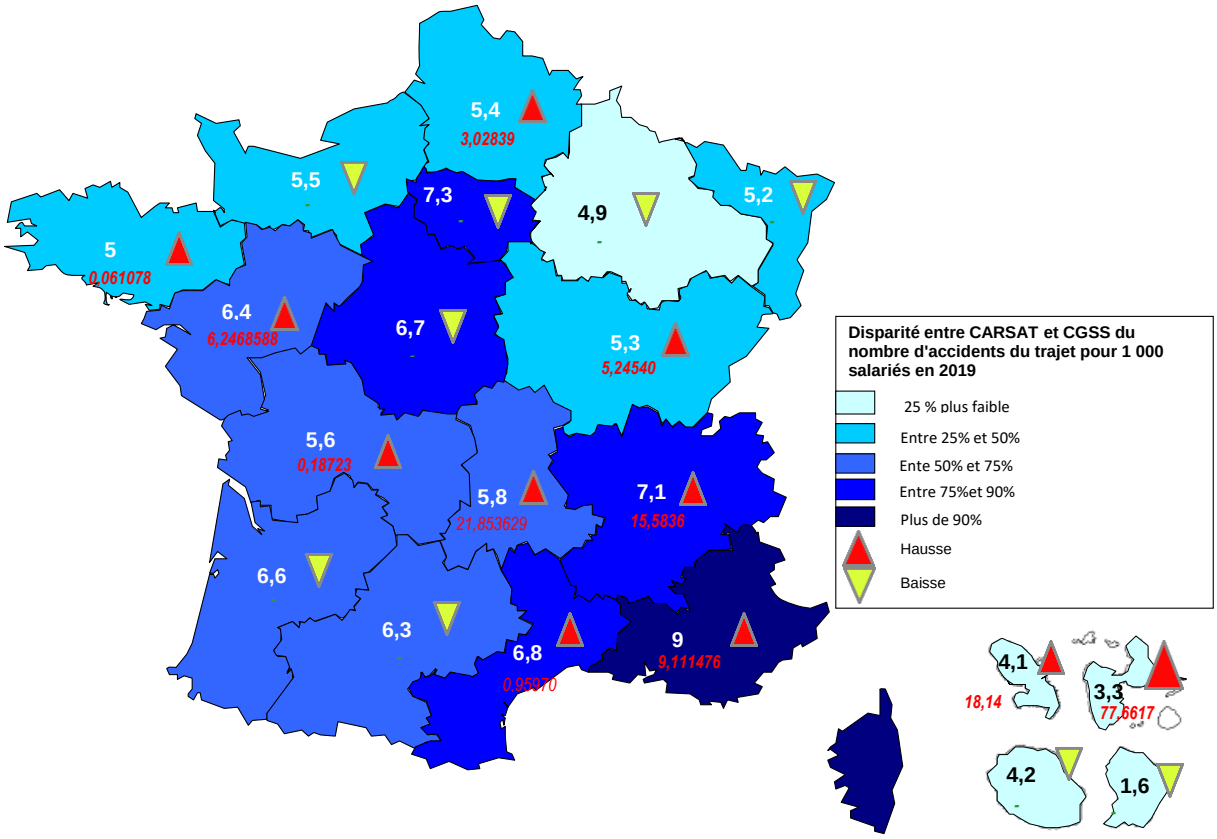

Périmètre actuel des CTN

4 RISQUE MALADIE PROFESSIONNELLE

4.1 Généralités

Comme en 2017, et 2018, le nombre de maladies professionnelles continue d'augmenter en 2019 (+2,08% entre 2018 et 2019). C'est la tendance observée dans presque tous les CTN en 2019 (hormis le B).

Il en est de même pour tous les indicateurs étudiés dans le tableau ci-dessous. Ainsi, en 2019, le nombre de nouvelles victimes augmentent de 2,08%, le nombre de nouvelles incapacités permanentes (IP) augmente de 8,65%, le nombre de journées d'incapacité temporaire indemnisées augmente de 10,68%.

Tableau 10
Principales statistiques liées au risque maladie professionnelle du CTN D pour les années 2015 à 2019 (en italique, taux d'évolution par rapport à l'année précédente)

	2015	2016	2017	2018	2019
MP en 1er règlement	10 347	9 765	10 152	10 572	10 792
	0,01%	*-5,62%*	*3,96%*	*4,14%*	*2,08%*
Nombre de victimes en 1er règlement	9 372	8 896	9 258	9 628	9 828
	-0,17%	*-5,08%*	*4,07%*	*4,00%*	*2,08%*
Nouvelles IP	4 161	3 950	4 025	4 162	4 522
	0,85%	*-5,07%*	*1,90%*	*3,40%*	*8,65%*
Nouvelles IP (taux d'IP inf à 10%)	2 906	2 810	2 839	2 967	3 034
	2,25%	*-3,30%*	*1,03%*	*4,51%*	*2,26%*
Nouvelles IP (taux d'IP compris entre 10% et 65%)	1 248	1 132	1 177	1 184	1 477
	-2,58%	*-9,29%*	*3,98%*	*0,59%*	*24,75%*
Nouvelles IP (taux d'IP sup à 65%)	7	8	9	11	11
	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé
Nombre de victimes ayant une IP	3 619	3 432	3 511	3 615	3 941
	1,06%	*-5,17%*	*2,30%*	*2,96%*	*9,02%*
Décès	1	2	1	2	1
	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé
Journées d'IT	2 415 468	2 400 112	2 522 592	2 757 097	3 051 535
	4,13%	*-0,64%*	*5,10%*	*9,30%*	*10,68%*

Périmètre actuel des CTN

(*) A la différence du nombre de MP, le dénombrement des victimes ne comptabilise qu'une seule fois les personnes reconnues atteintes de deux maladies professionnelles ou plus, au titre du même tableau de MP, au cours de l'année.

Une partie de cette augmentation résulte de l'amélioration de la qualité du processus d'imputation engagée lors de la COG précédente. Elle a pour conséquence de favoriser l'imputation des maladies d'origine professionnelle aux entreprises plutôt que de les mutualiser au sein du compte spécial des maladies professionnelles.

Il est à noter que l'augmentation des IJ peut-être expliquée en partie par l'anticipation à compter du 1er juillet 2018 du fait générateur de la prise en charge des maladies professionnelles par la branche AT-MP, passant de la reconnaissance du caractère professionnel de la maladie à son premier constat par un médecin.

En 2019, le CTN D dénombre 1 décès.

Figure 8

Evolution du nombre de maladies professionnelles et du nombre de victimes concernées (*) dans le CTN D pour les années 2009 à 2019

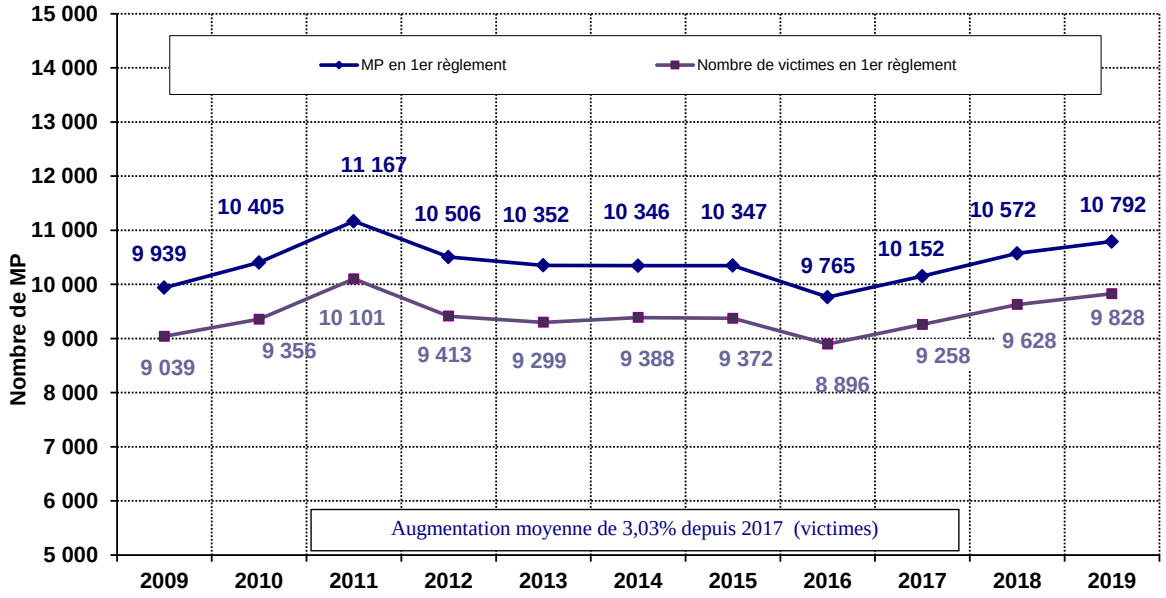

L'historique a été reconstitué pour correspondre au périmètre actuel des CTN.

(*) A la différence du nombre de MP, le dénombrement des victimes ne comptabilise qu'une seule fois les personnes reconnues atteintes de deux maladies professionnelles ou plus, au titre du même tableau de MP, au cours de l'année.

4.2 Statistiques par type de pathologies professionnelles

4.2.1 Résultats par grandes familles de MP

L'essentiel des maladies professionnelles du CTN D sont des troubles musculo-squelettiques, c'est-à-dire des affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail. Ils représentent plus de 97% des MP du CTN.
Les autres MP sont en comparaison beaucoup moins nombreuses : avec, en 2019, 24 cas liées à l'amiante, 80 cas pour les rhinites.

Les maladies professionnelles hors tableau ou reconnues dans le cadre de l'alinéa 7[3] continuent leur progression en 2019 et représentent 142 cas, soit 1,3% des MP du CTN.

Tableau 11
Dénombrement des maladies professionnelles du CTN D pour les années 2015 à 2019 par grandes familles
(*en italique, taux d'évolution par rapport à l'année précédente*)

	2015	2016	2017	2018	2019
TMS	10 057	9 484	9 840	10 244	10 473
	-0,44%	*-5,70%*	*3,75%*	*4,11%*	*2,24%*
Amiante	10	12	18	26	24
	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé
Cancers hors amiante	1	4	1	3	1
	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé
Surdités (tableau de MP 42)	26	17	21	11	12
	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé
Lésions eczématiformes de mécanisme allergique (tableau de MP 65)	51	42	52	49	41
	-5,56%	*-17,65%*	*23,81%*	*-5,77%*	*-16,33%*
Rhinite et asthmes professionnels (tableau de MP 66)	109	98	87	92	80
	11,22%	*-10,09%*	*-11,22%*	*5,75%*	*-13,04%*
Autres MP faisant l'objet d'un tableau	25	26	26	12	19
	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé
MP hors tableau (dont cancers)	68	82	107	135	142
	112,50%	*20,59%*	*30,49%*	*26,17%*	*5,19%*
TOTAL	**10 347**	**9 765**	**10 152**	**10 572**	**10 792**
	0,01%	***-5,62%***	***3,96%***	***4,14%***	***2,08%***

Périmètre actuel des CTN

[3] Pour mémoire, les maladies reconnues dans le cadre de l'alinéa 7 sont des maladies ne faisant pas l'objet d'un tableau de MP mais dont l'origine professionnelle peut être néanmoins reconnue dans le cadre du système complémentaire, sous certaines conditions de gravité et s'il est établi qu'il existe un lien direct et essentiel entre l'activité professionnelle habituelle de la victime et la maladie.

Les paragraphes suivants font l'objet de focus sur les maladies d'origine professionnelles les plus marquantes du CTN.

4.2.2 Focus TMS

Comme le montrent les Tableau 11, l'essentiel des maladies professionnelles imputées à des établissements relevant du CTN D en 2019 sont des troubles musculo-squelettiques (plus de 97%), en particulier du tableau 57 (plus de 92%) c'est-à-dire des affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail. Le Tableau 12 ci-dessous suivant montre l'évolution du nombre de TMS par tableau.

Tableau 12
Eclairage sur les TMS : Focus sur le nombre de maladies professionnelles pour le CTND par tableau (en italique, taux d'évolution annuelle)

	2015	2016	2017	2018	2019
57 Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	9 603	9 121	9 414	9 769	10 000
	-0,83%	*-5,28%*	*3,11%*	*3,63%*	*2,31%*
98 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	400	331	368	424	414
	7,25%	*-20,85%*	*10,05%*	*13,21%*	*-2,42%*
79 Lésions chroniques du ménisque	31	18	33	24	37
	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé
97 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier	18	11	20	23	20
	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé
69 Affections provoquées par les vibrations et chocs transmis par certaines machines-outils, outils et objets et par les chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	5	3	5	4	2
	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé
Total	**10 057**	**9 484**	**9 840**	**10 244**	**10 473**

Périmètre actuel des CTN

Le Tableau 13 suivant montre l'évolution du nombre de TMS du tableau 57 par localisation.

Plus de 42% de ces MP 57 concernent les mains, poignets ou doigts et sont essentiellement des syndromes du canal carpien, viennent ensuite, par ordre d'importance, l'épaule (35%) et le coude (24%) (cf. Annexe).

Tableau 13
Eclairage sur le tableau 57 : Focus sur le nombre de maladies professionnelles du tableau 57 pour le CTND par localisation (en italique, taux d'évolution annuelle)

Localisation	2015	2016	2017	2018	2019
épaule	2 892	2 693	2 994	3 328	3 465
	2,8%	*-6,9%*	*11,2%*	*11,2%*	*4,1%*
Coude	2 178	2 181	2 274	2 297	2 355
	0,3%	*0,1%*	*4,3%*	*1,0%*	*2,5%*
Poignets, mains, doigts	4 516	4 227	4 128	4 127	4 166
	-3,4%	*-6,4%*	*-2,3%*	*0,0%*	*0,9%*
genou	12	7	7	6	4
	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé
cheville	5	10	10	10	10
	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé
autres	0	3	1	1	0
	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé	non calculé
Total	**9 603**	**9 121**	**9 414**	**9 769**	**10 000**

Périmètre actuel des CTN

4.2.3 Focus sur les pathologies liées aux lésions eczématiformes de mécanisme allergique

En 2019, le tableau 65 représente 41 victimes du CTN D. Ces MP sont survenues dans des secteurs variés, prioritairement dans l'industrie alimentaire (19 cas en 2019) et le commerce de détail (10 cas en 2019) (cf. Tableau 14). Les professions les plus impactées, comme le montre Tableau 15 sont les boulanger avec en 2019 16 cas.

Tableau 14
Répartition des MP en 1er règlement du tableau 65 imputées au CTN D en 2019 par secteur NAF

Naf sur 2 caractères	MP en 1er règlement
Industries alimentaires	19
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	10
Restauration	9
Activités immobilières	2
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	1
Total	41

Périmètre actuel des CTN

Tableau 15
Répartition des MP en 1er règlement du tableau 65 imputées au CTN D en 2019 par profession

Profession	Libellé	MP en 1er règlement
7512	Boulangers, pâtissiers et confiseurs	16
5223	Vendeurs, magasin	6
5120	Cuisiniers	4
5221	Commerçants, magasins	2
9112	Agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements	2
9411	Cuisiniers, restauration rapide	2
5169	Personnel des services directs aux particuliers, non classé ailleurs	1
5230	Caissiers et billettistes	1
7233	Mécaniciens et réparateurs de machines agricoles et industrielles	1
7511	Bouchers, poissonniers et assimilés	1
7513	Fabricants des produits laitiers	1
8160	Conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produi	1
8183	Cuisiniers	1
9412	Aides de cuisine	1
9629	Professions élémentaires non classés ailleurs	1
Total		41

Périmètre actuel des CTN

4.2.4 Focus sur les pathologies liées aux Rhinites et asthmes professionnels

En 2019, le tableau 66 représente 80 victimes du CTN D, qui se répartissent principalement, sur le syndrome asthme et rhinite (cf. Tableau 16). Ces MP sont survenues dans des secteurs variés, prioritairement dans l'industrie alimentaire (56 cas en 2019) et la restauration (11 cas en 2019) (cf. Tableau 18). Les professions les plus impactées, comme le montre le Tableau 17 **Répartition des MP en 1er règlement du tableau 66 imputées au CTN D en 2019 par profession**sont les boulanger, en 2019, 48 cas.

Tableau 16
Répartition des MP en 1er règlement du tableau 66 imputées au CTN D en 2019 par syndrome

Syndrome	Libellé	MP en 1er règlement
AJ30X	Rhinite	23
AJ450	Asthme	57
Total		80

Périmètre actuel des CTN

Tableau 17

Répartition des MP en 1er règlement du tableau 66 imputées au CTN D en 2019 par profession

Profession	Libellé	MP en 1er règlement
7512	Boulangers, pâtissiers et confiseurs	48
5223	Vendeurs, magasin	9
5120	Cuisiniers	3
5221	Commerçants, magasins	3
8160	Conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produi	3
9411	Cuisiniers, restauration rapide	3
1412	Directeurs et gérants, restauration	2
9112	Agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements	2
3343	Secrétaires d'administration et secrétaires exécutifs	1
5151	Intendants et superviseurs des services de nettoyage de bureaux, des hôtels et d	1
7412	Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques	1
7511	Bouchers, poissonniers et assimilés	1
8274	Conducteurs de machines prod. artic. boulangerie,patisserie	1
9321	Emballeurs à la main et autres manoeuvres des industries manufacturières	1
9412	Aides de cuisine	1
Total		80

Périmètre actuel des CTN

Tableau 18

Répartition des MP en 1er règlement du tableau 66 imputées au CTN D en 2019 par secteur NAF

Naf sur 2 caractères	MP en 1er règlement
Industries alimentaires	56
Restauration	11
Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	9
Activités immobilières	2
Hébergement	2
Total	80

Périmètre actuel des CTN

4.2.5 Focus sur les maladies professionnelles hors tableau MP

Le nombre de MP reconnues dans le cadre de l'alinéa 7 continue d''augmenter dans le CTN D en 2019 (+5,1%) et s'élève à 142 cas. La grande majorité de ces MP sont des troubles mentaux ou du comportement, c'était déjà le cas en 2018 : 62% des MP du CTN D reconnues dans le cadre de l'alinéa 7, en 2018 sont des troubles mentaux ou du comportement, ils en représentaient 59% en 2019.

Tableau 19

Dénombrement des alinéas 4 avec un focus sur les troubles mentaux ou du comportement reconnus comme MP et ayant fait l'objet d'un 1er règlement dans le CTN D en 2018 et 2019

Code CIM 10	Libellé de la Code CIM 10	MP en 1er règlement 2019	MP en 1er règlement 2018
M722	Fibromatose de l'aponévrose plantaire	1	0
G56X	Mononévrite du membre supérieur	1	0
M50X	Atteintes des disques cervicaux	0	0
Z560	Difficultés liées au chômage sans précision	0	0
M750	Capsulite rétractile de l'épaule	1	1
F83X	Troubles spécifiques mixtes du développement	0	1
F54X	Facteurs psychologiques et comportementaux associés à des maladies ou des troubles classés ailleurs	0	0
R45X	Symptômes et signes relatifs à l'humeur	0	0
M502	Autre hernie d'un disque cervical	0	1
F438	Autres réactions à un facteur de stress sévère	0	1
F430	Réaction aiguë à un facteur de stress	3	2
M960	Pseudarthrose après arthrodèse	0	0
M513	Détérioration d'un autre disque intervertébral précisé	0	2
F432	Troubles de l'adaptation	0	3
M792	Névralgie et névrite sans précision	0	1
F431	Etat de stress post-traumatique	0	3
M752	Tendinite du biceps	0	0
M771	Epicondylite	1	0
M720	Fibromatose de l'aponévrose palmaire (Dupuytren)	0	2

Code CIM 10	Libellé de la Code CIM 10	MP en 1er règlement 2019	MP en 1er règlement 2018
F42X	Trouble obsessionnel-compulsif	1	0
M75X	Lésions de l'épaule	0	1
M54X	Dorsalgies	0	1
F420	Trouble obsessionnel-compulsif avec idées ou ruminations obsédantes au premier plan	0	2
Z730	Surmenage	1	0
M545	Lombalgie basse	2	2
F41X	Autres troubles anxieux	0	1
M544	Lumbago avec sciatique	1	1
M543	Sciatique	0	1
M542	Cervicalgie	1	0
F413	Autres troubles anxieux mixtes	0	0
F412	Trouble anxieux et dépressif mixte	13	9
M531	Syndrome cervico-brachial	1	4
A43X	Nocardiose	0	0
F411	Anxiété généralisée	1	1
M511	Atteintes d'un disque lombaire et d'autres disques intervertébraux avec radiculopathie	1	2
M510	Atteintes d'un disque lombaire et d'autres disques intervertébraux avec myélopathie (G99.2)	0	2
M501	Atteinte d'un disque cervical avec radiculopathie	2	3
M993	Rétrécissement osseux du canal rachidien	1	0
F33X	Trouble dépressif récurrent	0	1
R452	Tristesse	0	1
F339	Trouble dépressif récurrent sans précision	1	1
C66X	Tumeur maligne de l'uretère	0	1
R457	Etat de choc émotionnel et tension sans précision	0	1
M19X	Autres arthroses	0	1
M199	Arthrose sans précision	1	1
M190	Arthrose primaire d'autres articulations	4	2
M471	Autres spondylarthroses avec myélopathie	0	0
F32X	Episodes dépressifs	40	24

Code CIM 10	Libellé de la Code CIM 10	MP en 1er règlement 2019	MP en 1er règlement 2018
M18X	Arthrose de la première articulation carpo-métacarpienne	0	0
Z88X	Antécédents personnels d'allergie à des médicaments et des substances biologiques	1	0
R69X	Causes inconnues et non précisées de morbidité	13	9
F329	Episode dépressif sans précision	5	1
M154	(Ostéo)arthrose érosive	1	1
M122	Synovite villonodulaire (pigmentaire)	0	1
S44X	Lésion traumatique de nerfs au niveau de l'épaule et du bras	0	1
M020	Arthropathie après dérivation intestinale	0	0
F323	Episode dépressif sévère avec symptômes psychotiques	0	3
S447	Lésion traumatique de multiples nerfs au niveau de l'épaule et du bras	1	0
K46X	Hernie abdominale non précisée	0	1
F322	Episode dépressif sévère sans symptômes psychotiques	4	1
T568	Effet toxique d'autres métaux	0	1
J45X	Asthme	1	0
F321	Episode dépressif moyen	0	0
J449	Maladie pulmonaire obstructive chronique sans précision	1	0
J430	Syndrome de MacLeod	0	0
M878	Autres ostéonécroses	0	0
J42X	Bronchite chronique sans précision	1	0
J340	Abcès furoncle et anthrax du nez	1	0
F340	Cyclothymie	0	0
F320	Episode dépressif léger	26	27
Z56X	Difficultés liées à l'emploi et au chômage	0	1
F31X	Trouble affectif bipolaire	1	0
C679	Tumeur maligne de la vessie sans précision	0	1

Code CIM 10	Libellé de la Code CIM 10	MP en 1er règlement 2019	MP en 1er règlement 2018
I64X	Accident vasculaire cérébral non précisé comme étant hémorragique ou par infarctus	0	1
C348	Tumeur maligne à localisations contiguës des bronches et du poumon	0	1
I428	Autres myocardiopathies	0	0
F251	Trouble schizo-affectif type dépressif	3	3
F43X	Réaction à un facteur de stress sévère et troubles de l'adaptation	2	1
C67X	Tumeur maligne de la vessie	0	1
F204	Dépression post-schizophrénique	3	0
Total		142	135

Périmètre actuel des CTN

4.3 Sinistralité sectorielle

En 2019, les secteurs les plus pourvoyeurs de MP dans le CTN D sont le *Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles* et l'*Industries alimentaires*. Ce sont des secteurs qui emploient aussi beaucoup de salariés.

Le Tableau 20 présente plus précisément les 20 premiers regroupements de niveau 2 des codes NAF, qui enregistrent le plus de MP en 2019 dans le CTN D. Ce tableau détaille aussi les résultats par grand type de maladies. Les 20 premiers codes NAF 2 par ordre décroissant du nombre de MP de l'année 2019 dans le CTN D représentent pour le CTN D plus de 99 % des salariés et plus de 99 % des MP en 1er règlement de l'année 2019.

Tableau 20

Secteurs (regroupements des codes NAF au niveau 2) du CTN D ayant le plus grand nombre de MP en 2019 avec répartition entre les principaux types de maladies du CTN

		2 019									2018		
					Amiante								
Code NAF	Libellé	Salariés	MP en 1er règl	TMS	Cancer	Autres	Cancer	Tableau _042A sans cancer	Tableau _065A sans cancer	Tableau _066A sans cancer	Salariés	MP en 1er règl	Evol MP N /N-1
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	726 513	3 930	3 851	0	5	0	2	10	9	723 406	3 861	2%
10	Industries alimentaires	484 685	3 649	3 525	2	4	0	7	19	56	477 762	3 543	3%
56	Restauration	850 409	1 789	1 726	0	2	1	1	9	11	814 545	1 654	8%
55	Hébergement	248 119	517	502	2	0	0	0	0	2	243 137	574	-10%
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	191 169	435	422	1	0	0	0	1	0	187 753	493	-12%
68	Activités immobilières	16 808	119	112	0	1	0	0	2	2	18 199	102	17%
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	23 850	111	109	0	0	0	0	0	0	23 127	73	52%
11	Fabrication de boissons	34 157	66	57	1	2	0	2	0	0	32 484	59	12%
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	11 779	42	42	0	0	0	0	0	0	11 587	55	-24%
70	Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion	20 107	27	25	0	0	0	0	0	0	17 709	32	-16%
78	Activités liées à l'emploi	4 555	21	21	0	0	0	0	0	0	4 706	28	-25%
01	Culture et production animale, chasse et services annexes	8 561	18	18	0	0	0	0	0	0	8 291	14	29%
94	Activités des organisations associatives	5 074	18	18	0	0	0	0	0	0	5 057	27	-33%

		2 019									2018		
					Amiante								
Code NAF	Libellé	Salariés	MP en 1er règl	TMS	Cancer	Autres	Cancer	Tableau _042A sans cancer	Tableau _065A sans cancer	Tableau _066A sans cancer	Salariés	MP en 1er règl	Evol MP N /N-1
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	1 794	10	10	0	0	0	0	0	0	1 570	4	150%
49	Transports terrestres et transport par conduites	1 985	7	7	0	0	0	0	0	0	1 980	9	-22%
20	Industrie chimique	1 640	5	5	0	0	0	0	0	0	1 647	4	25%
03	Pêche et aquaculture	262	4	4	0	0	0	0	0	0	252	2	100%
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	503	4	4	0	0	0	0	0	0	179	0	0%
35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	39	2	2	0	0	0	0	0	0	41	0	0%
53	Activités de poste et de courrier	99	2	2	0	0	0	0	0	0	93	0	0%

Périmètre actuel des CTN

Le Tableau 21 présente les codes NAF ayant plus de 1 000 salariés en 2019 du CTN D pour lesquels le nombre de TMS en 2019, calculé sur le périmètre du CTN D, est le plus élevé ; les 25 premiers codes NAF représentent 86 % des TMS de l'année 2019 et 79 % des effectifs salariés du CTN D, de même, les 5 premiers codes NAF représentent 51 % des TMS et 39% des salariés en 2019.

Tableau 21
Codes NAF du CTN D ayant plus de 1 000 salariés en 2019, trié par volumétrie des TMS en 2019

		2019			2018			
Code NAF	Libellé	Salariés	TMS en 1er règl	IF	Salariés	TMS en 1er règl	IF	Evol IF N /N-1
4711F	Hypermarchés	290 563	1 822	6,3	293 487	1 812	6,2	2%
4711D	Supermarchés	223 173	1 515	6,8	222 363	1 457	6,6	4%
1011Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie	38 609	812	21,0	39 453	793	20,1	5%
5610A	Restauration traditionnelle	429 380	663	1,5	417 002	629	1,5	2%
1012Z	Transformation et conservation de la viande de volaille	21 527	538	25,0	21 894	515	23,5	6%
5510Z	Hôtels et hébergement similaire	186 242	435	2,3	183 150	461	2,5	-7%
1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	148 349	352	2,4	144 433	278	1,9	23%
5629B	Autres services de restauration n.c.a.	46 234	345	7,5	45 491	303	6,7	12%
1013A	Préparation industrielle de produits à base de viande	24 403	320	13,1	24 952	336	13,5	-3%
5629A	Restauration collective sous contrat	47 670	320	6,7	47 140	304	6,4	4%
1085Z	Fabrication de plats préparés	22 408	267	11,9	22 248	268	12,0	-1%

		2019			2018			
Code NAF	Libellé	Salariés	TMS en 1er règl	IF	Salariés	TMS en 1er règl	IF	Evol IF N /N-1
1071A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	30 727	251	8,2	30 670	263	8,6	-5%
5610C	Restauration de type rapide	224 789	223	1,0	208 518	193	0,9	7%
1020Z	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	12 083	172	14,2	12 189	166	13,6	5%
1051C	Fabrication de fromage	22 237	140	6,3	21 898	149	6,8	-7%
4722Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	42 061	134	3,2	41 514	155	3,7	-15%
6820B	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	15 830	109	6,9	17 308	97	5,6	23%
1039A	Autre transformation et conservation de légumes	10 490	96	9,2	10 113	76	7,5	22%
1072Z	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	12 928	93	7,2	12 673	74	5,8	23%
1089Z	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	13 453	81	6,0	13 584	87	6,4	-6%
4631Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes	26 931	80	3,0	26 279	72	2,7	8%
5630Z	Débits de boissons	67 246	75	1,1	62 336	63	1,0	10%
1082Z	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	17 820	71	4,0	17 769	94	5,3	-25%
4639B	Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire non spécialisé	30 013	68	2,3	29 648	90	3,0	-25%
4711C	Supérettes	20 404	57	2,8	20 113	57	2,8	-1%

		2019			2018			
Code NAF	Libellé	Salariés	TMS en 1er règl	IF	Salariés	TMS en 1er règl	IF	Evol IF N /N-1
5210A	Entreposage et stockage frigorifique	12 984	56	4,3	12 639	39	3,1	40%
1051A	Fabrication de lait liquide et de produits frais	9 569	53	5,5	9 549	38	4,0	39%
4729Z	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	27 612	53	1,9	26 525	44	1,7	16%
5610B	Cafétérias et autres libres-services	9 342	52	5,6	9 126	58	6,4	-12%
4634Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons	31 458	52	1,7	30 458	61	2,0	-17%
1013B	Charcuterie	10 633	51	4,8	10 910	37	3,4	41%
4711A	Commerce de détail de produits surgelés	9 667	48	5,0	9 578	54	5,6	-12%
5621Z	Services des traiteurs	25 748	48	1,9	24 932	49	2,0	-5%
4711B	Commerce d'alimentation générale	33 368	45	1,3	30 578	58	1,9	-29%
5520Z	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	31 910	40	1,3	30 717	51	1,7	-25%
4638A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de poissons, crustacés et mollusques	6 664	39	5,9	6 689	44	6,6	-11%
4633Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles	10 306	35	3,4	10 205	45	4,4	-23%
5210B	Entreposage et stockage non frigorifique	6 199	33	5,3	6 191	11	1,8	200%

		2019			2018			
Code NAF	Libellé	Salariés	TMS en 1er règl	IF	Salariés	TMS en 1er règl	IF	Evol IF N /N-1
4632A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de viandes de boucherie	5 181	30	5,8	5 075	35	6,9	-16%
4721Z	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	13 673	28	2,0	13 000	25	1,9	6%
4799B	Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a.	9 134	27	3,0	9 035	18	2,0	48%
1071D	Pâtisserie	14 819	27	1,8	14 525	32	2,2	-17%
4639A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits surgelés	14 358	27	1,9	14 902	26	1,7	8%
4724Z	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	12 264	26	2,1	12 250	25	2,0	4%
4781Z	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	13 855	24	1,7	13 525	23	1,7	2%
4638B	Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire spécialisé divers	16 555	24	1,4	16 505	22	1,3	9%
7010Z	Activités des sièges sociaux	18 620	24	1,3	16 291	24	1,5	-13%
8299Z	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	4 826	23	4,8	4 745	32	6,7	-29%
1071B	Cuisson de produits de boulangerie	8 464	23	2,7	8 532	12	1,4	93%
7830Z	Autre mise à disposition de ressources humaines	4 364	21	4,8	4 629	25	5,4	-11%

		2019			2018			
Code NAF	Libellé	Salariés	TMS en 1er règl	IF	Salariés	TMS en 1er règl	IF	Evol IF N /N-1
1052Z	Fabrication de glaces et sorbets	5 030	18	3,6	4 891	44	9,0	-60%
1061A	Meunerie	5 611	18	3,2	5 612	22	3,9	-18%
1091Z	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	7 545	18	2,4	7 876	23	2,9	-18%
1039B	Transformation et conservation de fruits	6 473	18	2,8	6 346	15	2,4	18%
1061B	Autres activités du travail des grains	2 537	16	6,3	2 546	7	2,7	129%
4632C	Commerce de gros (commerce interentreprises) de volailles et gibier	2 191	15	6,8	1 864	12	6,4	6%
4711E	Magasins multi-commerces	3 036	15	4,9	3 035	14	4,6	7%
5229B	Affrètement et organisation des transports	3 796	15	4,0	3 459	17	4,9	-20%
5590Z	Autres hébergements	8 278	15	1,8	8 225	16	1,9	-7%
1107A	Industrie des eaux de table	7 101	15	2,1	7 115	11	1,5	37%
4723Z	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	4 329	14	3,2	4 242	9	2,1	52%
1051D	Fabrication d'autres produits laitiers	4 640	14	3,0	4 256	5	1,2	157%
1073Z	Fabrication de pâtes alimentaires	3 160	12	3,8	3 079	18	5,8	-35%
1092Z	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	6 221	12	1,9	5 350	21	3,9	-51%
1086Z	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	4 837	12	2,5	4 617	10	2,2	15%
4617A	Centrales d'achat alimentaires	11 613	12	1,0	11 030	17	1,5	-33%

		2019			2018			
Code NAF	Libellé	Salariés	TMS en 1er règl	IF	Salariés	TMS en 1er règl	IF	Evol IF N /N-1
5530Z	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	21 689	12	0,6	21 045	28	1,3	-58%
1084Z	Fabrication de condiments et assaisonnements	3 181	10	3,1	3 061	12	3,9	-20%
9499Z	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	3 289	10	3,0	3 013	10	3,3	-8%
1105Z	Fabrication de bière	4 927	10	2,0	4 560	8	1,8	16%
4621Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	9 304	10	1,1	9 491	14	1,5	-27%
1031Z	Transformation et conservation de pommes de terre	1 945	9	4,6	1 907	10	5,2	-12%
6420Z	Activités des sociétés holding	1 677	9	5,4	1 461	4	2,7	96%
0122Z	Culture de fruits tropicaux et subtropicaux	3 388	9	2,7	3 355	7	2,1	27%
9420Z	Activités des syndicats de salariés	1 578	8	5,1	1 833	15	8,2	-38%
4799A	Vente à domicile	1 821	8	4,4	2 017	8	4,0	11%
4719B	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	2 322	8	3,4	2 354	7	3,0	16%
1102B	Vinification	2 724	8	2,9	1 932	4	2,1	42%
1102A	Fabrication de vins effervescents	4 657	8	1,7	4 589	15	3,3	-47%
1107B	Production de boissons rafraîchissantes	6 454	8	1,2	6 478	3	0,5	168%

		2019			2018			
Code NAF	Libellé	Salariés	TMS en 1er règl	IF	Salariés	TMS en 1er règl	IF	Evol IF N /N-1
4636Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de sucre, chocolat et confiserie	4 556	7	1,5	4 316	4	0,9	66%
1083Z	Transformation du thé et du café	5 193	7	1,3	5 115	2	0,4	245%
1032Z	Préparation de jus de fruits et légumes	1 505	6	4,0	1 414	4	2,8	41%
4791A	Vente à distance sur catalogue général	4 528	6	1,3	4 268	5	1,2	13%
1101Z	Production de boissons alcooliques distillées	7 418	6	0,8	6 939	8	1,2	-30%
4725Z	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	8 108	6	0,7	8 435	7	0,8	-11%
8292Z	Activités de conditionnement	1 311	5	3,8	1 390	9	6,5	-41%
8230Z	Organisation de foires, salons professionnels et congrès	1 304	5	3,8	1 282	5	3,9	-2%
8219Z	Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau	1 480	5	3,4	1 454	2	1,4	146%
4632B	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits à base de viande	2 577	5	1,9	2 580	4	1,6	25%
4690Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé	6 432	5	0,8	5 677	6	1,1	-26%
4941B	Transports routiers de fret de proximité	1 009	4	4,0	1 036	4	3,9	3%
8211Z	Services administratifs combinés de bureau	2 857	4	1,4	2 716	5	1,8	-24%

		2019			2018			
Code NAF	Libellé	Salariés	TMS en 1er règl	IF	Salariés	TMS en 1er règl	IF	Evol IF N /N-1
4778C	Autres commerces de détail spécialisés divers	1 418	3	2,1	1 337	2	1,5	41%
1062Z	Fabrication de produits amylacés	4 764	3	0,6	2 805	1	0,4	77%
4623Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) d'animaux vivants	2 760	2	0,7	2 808	8	2,8	-75%
0113Z	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	1 027	2	1,9	912	1	1,1	78%
4617B	Autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac	2 861	2	0,7	2 814	5	1,8	-61%
9329Z	Autres activités récréatives et de loisirs	2 616	2	0,8	2 749	3	1,1	-30%
7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	1 479	1	0,7	1 409	5	3,5	-81%
4637Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de café, thé, cacao et épices	2 605	1	0,4	2 566	1	0,4	-1%
0114Z	Culture de la canne à sucre	1 362	1	0,7	1 330	0	0,0	0%
4675Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de produits chimiques	1 221	0	0,0	1 231	1	0,8	-100%
1081Z	Fabrication de sucre	2 085	0	0,0	2 036	1	0,5	-100%

Périmètre actuel des CTN

5 INDEX DES TABLEAUX ET DES GRAPHIQUES

TABLEAU 1 INDICATEURS STATISTIQUES LIES AU RISQUE ACCIDENT DU TRAVAIL DU CTN D POUR LES ANNEES 2015 A 2019 (EN ITALIQUE, TAUX D'EVOLUTION PAR RAPPORT A L'ANNEE PRECEDENTE) 7
TABLEAU 2 NOMBRE DE SALARIES ET NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL DU CTN D SELON LES REGROUPEMENTS DE NIVEAU 2 DES CODES NAF PRESENTS DANS LE CTN D 9
TABLEAU 3 LES 20 CODES NAF DU CTN D POUR LESQUELS LE NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL DE L'ANNEE 2019, CALCULES SUR LE PERIMETRE DU CTN D, EST LE PLUS ELEVE PARMI LES CODES NAF AYANT PLUS DE 500 SALARIES EN 2019 13
TABLEAU 4 LES 20 CODES NAF DU CTN D POUR LESQUELS LE NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES DE L'ANNEE 2019, CALCULES SUR LE PERIMETRE DU CTN D, EST LE PLUS ELEVE 15
TABLEAU 5 REPARTITION DES SINISTRES AT DU CTN D (AT AVEC AU MOINS 4 JOURS D'ARRET, NOUVELLES IP, JOURNEES D'ARRET) SELON LE RISQUE A L'ORIGINE DE CES SINISTRES POUR L'ANNEE 2019 16
TABLEAU 6 DETAIL DES CIRCONSTANCES DES 67 DECES IMPUTES EN 2019 DANS LE CTN D, TELS QU'ILS SONT CODES A PARTIR DE LA DAT (NOMENCLATURE EUROSTAT) 19
TABLEAU 7 INDICE DE FREQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DES SECTEURS NAF AU NIVEAU 2 DU CTND EN 2019 PAR CARSAT/CGSS (POUR LES SECTEURS REPRESENTANT PLUS DE 1 000 SALARIES DANS LE CTN EN FRANCE METROPOLITAINE EN 2019) 41
TABLEAU 8 INDICATEURS STATISTIQUES DES ACCIDENTS DE TRAJET DU CTN D POUR LES ANNEES 2015 A 2019 (EN ITALIQUE, TAUX D'EVOLUTION PAR RAPPORT A L'ANNEE PRECEDENTE) 43
TABLEAU 9 REPARTITION DES SINISTRES ACCIDENTS DE TRAJET DU CTN D EN 2019 (ACCIDENTS AVEC AU MOINS 4 JOURS D'ARRET, NOUVELLES IP, DECES, JOURNEES D'ARRET) SELON LA DEVIATION 45
TABLEAU 10 PRINCIPALES STATISTIQUES LIEES AU RISQUE MALADIE PROFESSIONNELLE DU CTN D POUR LES ANNEES 2015 A 2019 (EN ITALIQUE, TAUX D'EVOLUTION PAR RAPPORT A L'ANNEE PRECEDENTE) 50
TABLEAU 11 DENOMBREMENT DES MALADIES PROFESSIONNELLES DU CTN D POUR LES ANNEES 2015 A 2019 PAR GRANDES FAMILLES (*EN ITALIQUE, TAUX D'EVOLUTION PAR RAPPORT A L'ANNEE PRECEDENTE*) 52
TABLEAU 12 ECLAIRAGE SUR LES TMS : FOCUS SUR LE NOMBRE DE MALADIES PROFESSIONNELLES POUR LE CTND PAR TABLEAU (EN ITALIQUE, TAUX D'EVOLUTION ANNUELLE) 53
TABLEAU 13 ECLAIRAGE SUR LE TABLEAU 57 : FOCUS SUR LE NOMBRE DE MALADIES PROFESSIONNELLES DU TABLEAU 57 POUR LE CTND PAR LOCALISATION (EN ITALIQUE, TAUX D'EVOLUTION ANNUELLE) 54
TABLEAU 14 REPARTITION DES MP EN 1ER REGLEMENT DU TABLEAU 65 IMPUTEES AU CTN D EN 2019 PAR SECTEUR NAF 54
TABLEAU 15 REPARTITION DES MP EN 1ER REGLEMENT DU TABLEAU 65 IMPUTEES AU CTN D EN 2019 PAR PROFESSION 55
TABLEAU 16 REPARTITION DES MP EN 1ER REGLEMENT DU TABLEAU 66 IMPUTEES AU CTN D EN 2019 PAR SYNDROME 55
TABLEAU 17 REPARTITION DES MP EN 1ER REGLEMENT DU TABLEAU 66 IMPUTEES AU CTN D EN 2019 PAR PROFESSION 56
TABLEAU 18 REPARTITION DES MP EN 1ER REGLEMENT DU TABLEAU 66 IMPUTEES AU CTN D EN 2019 PAR SECTEUR NAF 56
TABLEAU 19 DENOMBREMENT DES ALINEAS 4 AVEC UN FOCUS SUR LES TROUBLES MENTAUX OU DU COMPORTEMENT RECONNUS COMME MP ET AYANT FAIT L'OBJET D'UN 1ER REGLEMENT DANS LE CTN D EN 2018 ET 2019 57
TABLEAU 20 SECTEURS (REGROUPEMENTS DES CODES NAF AU NIVEAU 2) DU CTN D AYANT LE PLUS GRAND NOMBRE DE MP EN 2019 AVEC REPARTITION ENTRE LES PRINCIPAUX TYPES DE MALADIES DU CTN 61
TABLEAU 21 CODES NAF DU CTN D AYANT PLUS DE 1 000 SALARIES EN 2019, TRIE PAR VOLUMETRIE DES TMS EN 2019 63

FIGURE 1 EVOLUTION DU NOMBRE ET DE LA FREQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DU CTN D SUR LA PERIODE 2009-2019 8
FIGURE 2 COMPARAISON DES REGROUPEMENTS DE NIVEAU 2 DES CODES NAF DU CTN D SELON LEUR INDICE DE FREQUENCE ET SON EVOLUTION ENTRE 2018 ET 2019 (POUR DES RAISONS DE LISIBILITE, LE GRAPHIQUE A ETE SCINDE EN DEUX) 12
FIGURE 3 REPARTITION EN POURCENTAGE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DU CTN D AVEC AU MOINS 4 JOURS D'ARRET SELON LE RISQUE A L'ORIGINE DE CES ACCIDENTS POUR L'ANNEE 2019 18
FIGURE 4 INDICE DE FREQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL DU CTN D EN 2019 PAR CARSAT/CGSS 39
FIGURE 5 EVOLUTION DU NOMBRE ET DE LA FREQUENCE DES ACCIDENTS DE TRAJET DU CTN D SUR LA PERIODE 2009-2019 44
FIGURE 6 FOCUS SUR LA DEVIATION « PERTE DE CONTROLE D'UN MOYEN DE TRANSPORT » : REPARTITION DES ACCIDENTS DE TRAJET EN 1ER REGLEMENT AVEC AU MOINS 4 JOURS D'ARRET DU CTN D SELON L'AGENT MATERIEL DE LA DEVIATION EN 2019 48
FIGURE 7 INDICE DE FREQUENCE DES ACCIDENTS DE TRAJET DU CTN D EN 2019 PAR CARSAT/CGSS 49
FIGURE 8 EVOLUTION DU NOMBRE DE MALADIES PROFESSIONNELLES ET DU NOMBRE DE VICTIMES CONCERNEES (*) DANS LE CTN D POUR LES ANNEES 2009 A 2019 51

6 ANNEXES

6.1 Annexe 1 : Fiche de sinistralité accident du travail 2019 du CTN D

CTN D : Services, commerces et industries de l'alimentation

ACCIDENTS DE TRAVAIL ANNEE 2019

CTN : D — **Services, commerces et industries de l'alimentation**

NB : Depuis le 2 mars 2017, le taux bureau a été remplacé par le taux fonctions supports de nature administrative (FSNA). Les salariés des sections à taux fonctions supports de nature administrative ont été integrés dans chaque CTN.

Nombre de salariés :	2 644 665	**Indice de fréquence :**	43,1
Nombre d'accidents de travail en premier règlement :	113 914	**Taux de fréquence (*estimation provisoire*) :**	26,0
dont avec au moins 4 jours d'arrêt :	104 210	**Taux de gravité (*estimation provisoire*) :**	1,7
Nombre de nouvelles incapacités permanentes :	4 900	**Indice de gravité (*estimation provisoire*) :**	11,4
Nombre de décès :	67	**Nombre d'établissements :**	377 376
Nombre de journées perdues :	7 476 506		

REPARTITION SUIVANT L'AGE DE LA VICTIME

		Nombre d'AT en 1er règl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
1	Non précisé	0	0	0	0
2	Moins de 20 ans	8 898	77	1	233 262
3	de 20 à 24 ans	19 652	264	1	756 012
4	de 25 à 29 ans	15 927	387	3	835 641
5	de 30 à 34 ans	14 023	529	3	924 867
6	de 35 à 39 ans	12 335	579	2	891 125
7	de 40 à 49 ans	22 760	1 369	16	1 943 074
8	de 50 à 59 ans	18 082	1 477	33	1 678 625
9	de 60 à 64 ans	1 901	180	4	180 176
10	65 ans et plus	336	38	4	33 724

REPARTITION SUIVANT LE SEXE DE LA VICTIME

1	masculin	60 791	2 535	59	3 660 280
2	féminin	53 123	2 365	8	3 816 226

REPARTITION SUIVANT LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

1	Non précisé	7 150	274	6	461 153
2	Cadres, techniciens, a.m.	5 498	314	9	448 499
3	Employés	60 389	2 431	30	4 140 259
4	Apprentis	3 014	33	0	80 168
5	Elèves	20	0	0	254
6	Ouvriers non qualifiés	8 360	432	3	572 939
7	Ouvriers qualifiés	13 886	766	15	978 013
8	Divers	171	12	2	12 719
	Non codés	15 426	638	2	782 502

REPARTITION SUIVANT LA NATURE DES LESIONS

1	Nature inconnue ou non précisée	7 691	324	48	606 884
2	Blessures superficielles	7 474	272	0	396 407
3	Plaies ouvertes	15 614	417	1	443 175
4	Autres plaies et blessures superficielles	3 196	69	0	101 341
5	Fractures fermées	3 817	460	0	515 384
6	Fractures ouvertes	402	69	0	58 657
7	Autres fractures osseuses	260	28	0	37 233
8	Luxations et sub-luxations	1 683	90	0	165 534
9	Entorses et foulures	12 039	436	0	820 288
10	Autres luxations, entorses, foulures	470	36	0	43 619
11	Amputations traumatiques	205	81	0	24 091
12	Commotions et traumatismes internes	12 231	488	2	860 043
13	Traumatismes internes	24 867	1 076	1	1 794 751
14	Autres commotions, traumatismes internes	1 796	45	2	114 988
15	Brûlures (thermiques)	2 096	33	0	46 979
16	Brûlures chimiques (corrosions)	397	14	0	14 825
17	Gelures	5	0	0	520
18	Autres brûlures et gelures	225	2	0	4 065
19	Empoisonnements aigus	7	0	0	107
20	Infections aiguës	45	0	0	2 015
21	Autres empoisonnements, infections	34	0	0	1 091
22	Asphyxies	20	1	2	1 122
23	Noyades et submersions non mortelles	0	0	0	0
24	Autres noyades et asphyxies	4	0	0	167
25	Perte auditive aiguë	2	2	0	337
26	Effets de la pression (barotrauma)	0	0	0	0
27	Autres effets bruit, vibrations et pression	2	1	0	5
28	Chaleur et coups de soleil	5	0	0	379
29	Effets des radiations (non thermiques)	4	1	0	146
30	Effets du froid	2	0	0	81
31	Autres effets t°, lumière, radiations	11	0	0	127
32	Chocs suite à agressions et menaces	268	30	0	33 724
33	Chocs traumatiques	13 095	598	2	936 358
34	Autres chocs	1 279	73	0	94 313
35	Blessures multiples	1 268	82	1	117 200
36	Autres blessures déterminées non classées	3 400	172	8	240 550

REPARTITION SUIVANT LE SIEGE DES LESIONS

1	Localisation de la blessure non déterminée	6 496	271	45	539 270
2	Tête, sans autre spécification	3 408	140	3	154 206
3	Cou, dont colonne vertébrale et vertèbres du cou	2 183	108	0	169 557
4	Dos, dont colonne vertébrale et vertèbres du dos	20 749	693	0	1 393 527
5	Torse et organes, sans autre spécification	2 776	61	7	127 624
6	Membres supérieurs, sans autre spécification	44 306	2 211	0	2 635 555
7	Membres inférieurs, sans autre spécification	25 454	888	0	1 694 998
8	Ensemble du corps et endroits multiples	6 754	439	8	625 030
9	Autres parties du corps blessées	1 788	89	4	136 739

REPARTITION SUIVANT LE LIEU DE L'ACCIDENT (1)

		Nombre d'AT en 1er règl.	Nombre de nouvelles IP	Nombre de décès	Nombre de journées perdues
1	Non précisé	2 743	125	6	185 166
2	lieu de travail habituel	85 488	3 726	43	5 838 757
3	lieu de travail occasionnel	2 923	157	8	220 340
4	lieu du repas	309	46	0	40 415
6	au cours du trajet entre le travail et le lieu du repas	0	0	0	0
7	au cours d'un déplacement pour l'employeur	3 486	176	8	259 437
8	Non codés	9 261	670	2	932 391

REPARTITION SUIVANT LE TYPE DE LIEU DE L'ACCIDENT (1)

1	Site industriel	23 310	1 120	15	1 637 369
2	Chantier, construction, carrière, mine à ciel ouvert	282	19	0	21 501
3	Lieu pour agriculture, élevage, pisciculture, zone forest.	379	17	0	22 810
4	Lieu d'activité tertiaire, bureau, divertissement, divers	55 301	2 307	29	3 720 452
5	Établissement de soins	308	15	0	24 271
6	Lieu public	3 356	178	13	264 170
7	Domicile	685	34	0	52 130
8	Lieu d'activité sportive	193	11	0	10 133
9	En l'air, en hauteur - à l'exclusion des chantiers	21	2	0	2 140
10	Sous terre - à l'exclusion des chantiers	7	0	0	510
11	Sur l'eau - à l'exclusion des chantiers	13	0	0	224
12	En milieu hyperbare - à l'exclusion des chantiers	1	0	0	11
13	Autre ou sans information	11 093	527	8	788 394
14	Non codés	9 261	670	2	932 391

REPARTITION SUIVANT LA DEVIATION (1)

1	Problème électrique, explosion, feu	173	18	0	14 452
2	Débordement, renversement, fuite, etc.	1 096	26	0	31 215
3	Éclatement, glissade, chute, etc. d'agent matériel	4 537	180	0	279 160
4	Perte de contrôle	22 482	839	12	1 106 329
5	Glissade ou trébuchement avec chute	17 217	1 047	2	1 555 505
6	Mouvement corps sans contrainte	16 910	658	2	1 011 397
7	Mouvement corps avec contrainte	23 354	959	1	1 787 164
8	Surprise, violence, agression, menace, etc.	2 006	175	4	252 390
9	Autre ou sans information	7 174	328	44	506 503
	Non codés	9 261	670	2	932 391

REPARTITION SUIVANT L'AGENT MATERIEL DE LA DEVIATION (1)

1	Bâtiments, surfaces à niveau	14 648	806	0	1 248 431
2	Bâtiments, constructions, surfaces hauteur	5 539	305	1	474 945
3	Bâtiments, constructions, surfaces profondeur	13	1	0	1 565
4	Dispositifs de distribution de matière	178	12	0	9 117
5	Moteurs, dispositifs transmis./stockage énergie	145	14	0	11 405
6	Outils à main non motorisés	9 295	218	0	268 338
7	Outils mécaniques tenus main	511	31	0	23 551
8	Outils à main, sans précision sur motorisation	137	6	0	6 762
9	Machines, équipements portables ou mobiles	212	19	0	15 606
10	Machines et équipements fixes	4 152	194	0	167 663
11	Dispositifs convoyage, transport, stockage	11 151	484	1	806 662
12	Véhicules terrestres	1 999	107	10	153 178
13	Autres véhicules de transport	47	2	0	3 520
14	Matériaux, objets, produits, bris, poussières, etc.	19 445	825	1	1 377 319
15	Substances chimiques, explosives, radioactives…	945	19	0	28 518
16	Dispositifs et équipements de sécurité	19	1	0	799
17	Equipements bureau, sport, armes, domestiques…	3 473	147	0	204 606
18	Organismes vivants et êtres humains	2 054	148	3	237 113
19	Déchets en vrac	148	4	0	9 689
20	Phénomènes physiques, éléments naturels	55	4	0	4 131
99	Autre ou sans information	20 783	883	49	1 491 197
	Non codés	9 261	670	2	932 391

REPARTITION SUIVANT L'ACTIVITE PHYSIQUE SPECIFIQUE (1)

1	Opération de machine	2 187	149	0	120 466
2	Travail avec des outils à main	10 754	320	0	361 878
3	Conduite/présence moyen de transport-manutention…	5 125	221	13	369 897
4	Manipulation d'objets	23 325	982	4	1 448 877
5	Transport manuel	18 364	780	3	1 390 931
6	Mouvement	26 732	1 274	7	2 111 320
7	Présence	4 108	259	18	380 281
9	Autre ou sans information	4 354	245	20	360 465
	Non codés	9 261	670	2	932 391

REPARTITION SUIVANT LA MODALITE DE LA BLESSURE (1)

1	Contact courant électrique, t°, substance dangereuse	2 715	56	0	79 977
2	Noyade, ensevelissement, enveloppement	12	0	0	2 281
3	Écrasement mouvement vertical ou horizontal	17 609	979	4	1 547 332
4	Heurt par objet en mouvement	6 806	274	5	443 286
5	Contact agent matériel coupant, pointu, etc.	18 885	611	0	664 402
6	Coincement, écrasement, etc.	5 237	263	3	311 341
7	Contrainte du corps, contrainte psychique	36 729	1 689	8	2 935 250
8	Morsure, coup de pied, etc.	1 046	81	1	113 946
9	Autre ou sans information	5 910	277	44	446 300
	Non codés	9 261	670	2	932 391

(1) Nombre d'AT avec un 1er règlement en 2019 et ayant eu au moins 4 jours d'arrêt en 2019

6.2 Annexe 2 : Synthèse annuelle 2019 sur la sinistralité du CTN D

Synthèse 2019 et évolutions depuis 2015

	nombre	évolution 2019/2018
Accidents de travail	113 914	*0,2%* →
Indice de fréquence	43,1	*-2,0%* ↘
Accidents de trajet	17 171	*3,8%* ↗
Maladies professionnelles	10 792	*2,1%* ↗
Nombre de salariés	2 644 665	*2,2%* ↗

Détail par risque

Accidents de travail	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'Acc. de travail en 1er règl. :	110 398	110 383	111 077	113 693	113 914
Nombre de salariés	2 395 970	2 422 005	2 548 726	2 586 708	2 644 665
Nombre de nouvelles IP :	5 204	4 974	4 862	4 899	4 900
Nombre de décès :	47	43	37	54	67
Nombre de journées perdues :	6 493 127	6 663 619	6 834 116	7 170 024	7 476 506
Indice de fréquence :	46,1	45,6	43,6	44,0	43,1

Accidents de trajet	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d' Acc. de trajet en 1er règl. :	15 433	15 374	15 857	16 549	17 171
Nombre de nouvelles IP :	1 050	929	945	931	954
Nombre de décès :	45	47	36	45	48
Nombre de journées perdues :	1 120 721	1 146 119	1 199 314	1 265 084	1 341 562

Maladies professionnelles	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de MP en 1er règl. :	10 347	9 765	10 152	10 572	10 792
Nombre de nouvelles IP :	4 161	3 950	4 025	4 162	4 522
Nombre de décès :	1	2	1	2	1
Nombre de journées perdues :	2 415 468	2 400 112	2 522 592	2 757 097	3 051 535

N.B. : Périmètre actuel des CTN.

Accidents du travail

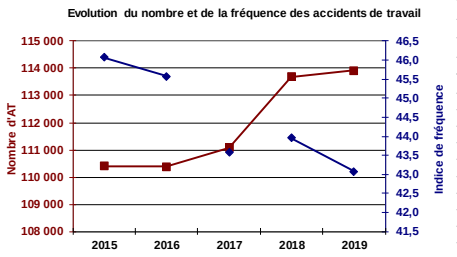

Principales maladies professionnelles

Code tableau	Libellé du tableau	Nb MP	%	*Nb 2018*
057A	Affections périarticulaires	10 000	93%	*9 769*
098A	Aff. Rachis lombaire/manutention charges lourdes	414	4%	*424*
Autres	Alinéa 4	142	1%	*135*
066A	Aff. Respir./ allergie	80	1%	*92*
065A	eczéma allergique	41	0%	*49*
	Autres MP	115	1%	*103*

Salariés concernés par les accidents du travail

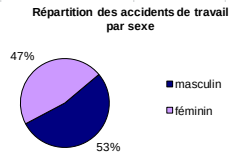

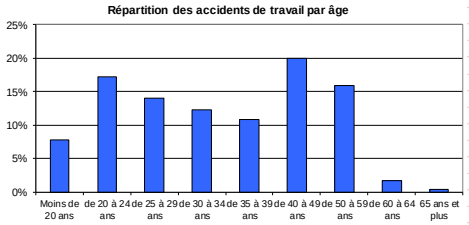

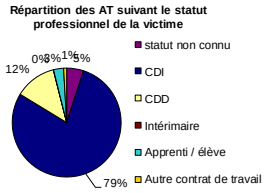

Circonstances des accidents du travail

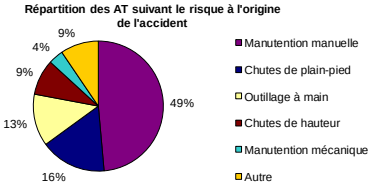

Répartition suivant le risque à l'origine de l'accident (ordre décroissant)

	%
Manutention manuelle	49%
Chutes de plain-pied	16%
Outillage à main	13%
Chutes de hauteur	9%
Manutention mécanique	4%
Autre	9%

Lésions occasionnées par les accidents du travail

Répartition des AT selon le siège des lésions

Tête et cou, y compris yeux	5%
Membres supérieurs, y compris doigts et mains	39%
Torse et organes	2%
Dos	18%
Membres inférieurs	22%
Multiples endroits du corps affectés	6%
Inconnue ou non précisée	7%

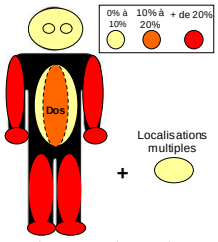

Répartition des AT selon la nature de lésion (ordre décroissant)

	%
Traumatismes internes	22%
Plaies ouvertes	14%
Chocs traumatiques	11%
Commotions et traumatismes internes	11%
Entorses et foulures	11%
Autre	32%

Entreprises concernées

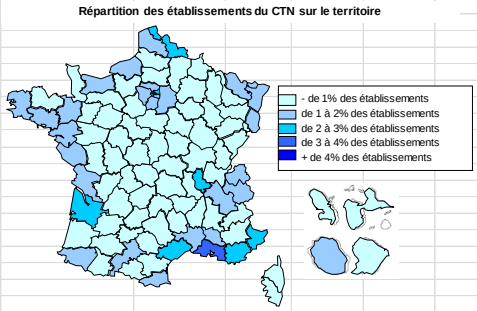

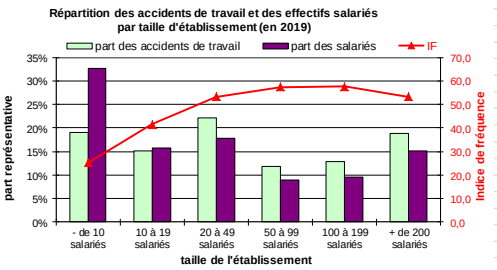

6.3 Annexe 2 : Focus sur les troubles musculo-squelettiques 2019 du CTN D

CTN D : Services, commerces et industries de l'alimentation

Répartition des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) par syndrome (année 2019)
total TMS : 10 473 TMS en 1er règlement

Nb MP	%	Evo. 2019/ 2018		
172	2%	*-5%*	Syndrome de la gouttière épitrochléo-olécranienne (compression du nerf cubital) (T57)	coude 22%
0	0%	-	Arthrose du coude (T69)	
0	0%	-	Hygroma aigu du coude (T57)	
1	0%	-	Hygroma chronique du coude (T57)	
270	3%	*14%*	Epitrochléite (T57)	
1 912	**18%**	*2%*	Epicondylite (T57)	
0	0%	-	Troubles angioneurotiques de la main (T69)	main, poignet, doigts 40%
1	0%	-	Ostéonécrose du semi-lunaire (maladie de Kienböck) (T69)	
0	0%	-	Ostéonécrose du scaphoïde carpien (maladie de Kölher) (T69)	
1	0%	-	Atteinte vasculaire cubito-palmaire (T69)	
3 292	**31%**	*0%*	Syndrome du canal carpien (T57)	
8	0%	-	Syndrome de la loge de Guyon (T57)	
470	4%	*4%*	Ténosynovite (T57)	
396	4%	*10%*	Tendinite (T57)	

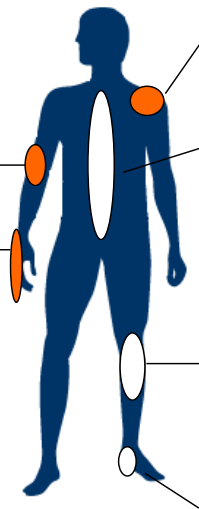

Nb MP	%	Evo. 2019/ 2018		
1 810	**17%**	*3%*	Coiffe des rotateurs tendinopathie (T57)	épaule 33%
1 655	**16%**	*5%*	Coiffe des rotateurs rupture partielle (T57)	
344	3%	*0%*	Sciatique par hernie discale (T97 & T98)	dos 4%
90	1%	*-13%*	Radiculalgie crurale par hernie discale (T97 & T98)	
0	0%	-	Syndrome de compression du nerf sciatique poplité externe (T57)	genou 0%
37	0%	-	Lésion chronique du ménisque (T79)	
0	0%	-	Hygroma aigu du genou (T57)	
1	0%	-	Hygroma chronique du genou (T57)	
2	0%	-	Tendinite sous-quadricipitale ou rotulienne (T57)	
1	0%	-	Tendinite de la patte d'oie (T57)	
0	0%	-	Syndrome de la bandelette ilio-tibiale (T57)	
10	0%	-	Tendinite achilléenne (T57)	Cheville, pied 0%

Association de plusieurs syndromes des tableaux :
0 TMS en 1er règlement en 2019

- + de 20% des TMS
- de 10 à 20% des TMS
- de 5 à 10% des TMS
- - de 5% des TMS